



Groupe « Observation des Dynamiques Sociales et Spatiales et Expertise Endogène »

RAPPORT D'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN ALPHABETISATION ET DECENTRALISATION DANS LE CERCLE DE DIEMA

Février 2007

Sigles et abréviations :

ARED : Action pour la Recherche et le Développement
ADISSA : Association pour le Développement Intégré de la Savane et du Sahel
AFLN : Association des Formateurs en Langues Nationales
CAP : Centre d'Animation Pédagogique
CCC : Centre de Conseil Communal
CED : Centres d'Education pour le Développement
CFD : Centre de Formation à la Décentralisation
CORENS : Collectif Régional pour la Coopération Nord Sud du Nord Pas de Calais
DNAFLA : Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée
HCNLS : Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA
ODYSSEE (Observation des Dynamiques Spatiales et Sociales et Expertise Endogène)
ODIK : Opération pour le Développement Intégré du Karta
ONG : Organisation Non Gouvernemental
OISE : Outil informatisé de suivi-évaluation
PDESC : Plan de Développement Economique Social et Culturel
PV : procès verbal
PASAOP : Programme d'Appui au Services d'Agriculture et aux Organisations Paysannes
PRODEC : Programme Décennal pour le Développement de l'Education
PGRN : Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PRP : Projet de Réduction de la Pauvreté
UCD : Union des communes de Diéma
ZAREZ : Programme de Lutte Contre la Désertification

Introduction

L'un des objectifs de la décentralisation est de permettre aux communautés de développer leurs initiatives afin d'assurer leur promotion sociale et économique. Bien qu'ayant certaines capacités et des ressources humaines, les communautés sont confrontées à des problèmes par rapport à la réalisation de leurs objectifs et même s'ils sont réalisés, elles ont des difficultés à maintenir les acquis ou les consolider par manque de compétences ou de perspectives. Pour cela les acteurs communaux doivent être renforcés pour qu'ils participent de façon effective et efficiente aux activités d'orientation, de planification et de suivi / évaluation dans la mise en œuvre des actions de développement envisagées.

L'Etat étant limité sur plusieurs plans, les partenaires au développement ont été sollicités pour l'appui des collectivités décentralisées.

C'est dans ce cadre que la Région Nord Pas de Calais a initié dans le cercle de Diéma un programme intitulé « Programme de Formation en Alphabétisation de Base et Décentralisation. Le coût du programme s'élevait à « 10.800.000 F CFA (Dix Millions Huit Cent Mille Francs CFA) » Son exécution était initialement prévue entre janvier et mai 2006. La réalisation de ce travail a été confiée au Collectif Régional pour la Coopération Nord Sud du Nord Pas de Calais (CORENS). Pour la mise en œuvre du programme sur le terrain, CORENS a fait recours à une ONG nationale comme opérateur délégué du nom de AFLN (Association des Formateurs en Langues Nationales).

Le « Programme de Formation en alphabétisation de Base et Décentralisation » avait pour objectif de faciliter la « fluidité linguistique » au sein du conseil municipal et d'améliorer la communication entre l'équipe municipale et la population.

Pour sa réalisation, AFLN était chargée de l'organisation technique (conception du projet, formation des formateurs, programmation et suivi des opérations dans les communes). CORENS devait mettre à sa disposition les ressources financières nécessaires grâce à l'appui de la Région Nord Pas de Calais. Les communes devaient fournir les ressources humaines nécessaires (agents alphabétiseurs pour la formation intensive en alphabétisation, formateurs relais en décentralisation et la mobilisation des auditeurs) et veiller au bon déroulement de la formation à leur niveau.

A la fin du processus, CORENS a sollicité les services du Groupe ODYSSEE (Observation des Dynamiques Spatiales et Sociales et Expertise Endogène) qui est une association scientifique de

recherche en vue de mener une étude comprehensive du programme.

Le présent document qui est le rapport de cette étude doit permettre à CORENS d'avoir une certaine connaissance des réalités ethnolinguistiques du milieu et une compréhension de l'exécution du travail et des résultats auxquels il a abouti, dans la perspective d'une éventuelle consolidation de l'expérience.

Après un survol de la méthodologie utilisée, nous ferons une présentation du cercle de Diéma et de la structure de mise en œuvre du programme. Nous procéderons ensuite par une analyse conceptuelle du programme et de sa mise en œuvre. Nous terminerons par des perspectives qui sont nécessaires pour apporter des améliorations dans le programme pour l'avenir.

I. Méthodologie

Pour avoir une connaissance approfondie des différents aspects de cette étude, nous avons procédé par triangulation simple et/ou complexe non seulement des outils de collecte, mais aussi des différentes sources d'informations.

Les données quantitatives ont été recueillies par questionnaire près du Maire ou un de ses adjoints et de son Secrétaire Général. En cas de non-disponibilité du Secrétaire Général un adjoint au Maire était approché pour le remplissage du second questionnaire de la commune. Nous avons exploité la base OISE (Outil informatisé de suivi-évaluation) du CCC (Centre de Conseil Communal) pour la collecte d'autres informations. Pour les données qualitatives, elles ont été collectées par observation participante de réunions de conseils municipaux et par des entretiens en focus group ou individuel avec un guide près des maires, des conseillers communaux et des secrétaires généraux, des formateurs et des formés, de la structure de mise en œuvre et d'autres personnes d'avis neutre en fonction de la disponibilité des acteurs.

Certains services techniques n'ont pas été épargnés, notamment le CAP (Centre d'Animation Pédagogique) de Diéma. Dans les différents cas la revue documentaire était nécessaire.

L'étude s'est déroulée dans l'ensemble des 15 communes du cercle de Diéma. Elle a concerné les maires et les conseillers municipaux, les secrétaires généraux des communes, les personnes relais, les agents alphabétiseurs, les auditeurs non élus ayant achevé ou pas les sessions de formation, le Président de l'ONG AFLN et quelques autres membres de la société civile.

L'inclusion et l'exclusion de ces acteurs dépendaient très généralement de leur disponibilité.

Le travail a commencé par une revue documentaire sur la politique d'éducation et d'alphabétisation au Mali. Ensuite sur le terrain certains documents utiles dans le cadre de l'étude et disponible au CFD (Centre de Formation à la Décentralisation), au niveau des mairies et à AFLN ont été exploités. Aussi, des informations ont été tirées de la base OISE du cercle de Diéma au niveau du CCC.

La collecte sur le terrain s'est déroulée du 13 octobre 2006 au 14 novembre 2006. Durant cette période 134 personnes ont été interviewées : 12 maires, 12 secrétaires généraux dont 1 formateur, 77 conseillers dont 6 formateurs, 12 formateurs non compris le Secrétaire Général formateur et les 6 conseillers formateurs, 1 représentant du conseil de cercle (Le Président), 6 agents de services techniques, 1 représentant de l'ONG AFLN (Le Président).
CF. Liste des personnes rencontrées en annexe.

Les données collectées ont été saisies et traitées à l'aide d'une base Excel pour les données quantitatives et une grille d'analyse pour les données qualitatives. C'est ce qui a abouti à la rédaction du présent rapport.

II. Présentation cercle de Diéma

Le cercle de Diéma est situé dans la région de Kayes, la première région administrative du Mali. Il couvre une superficie deKm² avec 168704 habitants. Avant la décentralisation qui est entrée en vigueur en 1999, le cercle était composé de 5 arrondissements : Diéma l'arrondissement central, Diangounté-Camara, Lakamané, Bema et Dioumara-Koussata). La décentralisation à fait éclater ces arrondissements en 15 communes qui sont : Diéma la commune centrale, Lambidou, Fatao, MadigaSacko, Diangounté-Camara, Lakamané, Sansankidé, Diéoura, Groumera, Fassoudébé, Guédébiné, Dianguirdé, Dioumara-Koussata et Gomitradougou. Il y a 195 conseillers communaux (187 hommes et 8 femmes). Il y a deux communes de 23 conseillers (Diéma et Bema), une commune de 17 conseillers (Diangounté-Camara) et les 12 autres sont des communes de 11 conseillers pour le moment.

2.1. Population et migration

Le tableau suivant nous donne la situation démographique :

Tableau 1 : La population et le mouvement migratoire.

Communes	Nombre de villages	Population					Sources
		Total	Hommes	Femmes	Migrants		
					Nombre	%	
Lambidou	4	11267	5041	6226	2037	18,08	PDESC 2005
Fatao	3	6667	2891	3776	900	13,50	PDESC 2005
Madiga	4	10400	5004	5386	3744	36,00	PDESC 2005
Diangouté	13	22900	11908	10992	-	0,00	PDESC 2005
Sansankidé	6	3914	2036	1876	79	2,02	PDESC 2005
Lakamané	16	11284	5500	5785	1384	12,27	PDESC 2001
Diéoura	5	8593	4333	4260	900	10,47	PDESC 2005
Groumera	8	8494	4587	3907	337	3,97	PDESC 2005
Diéma	16	25258	-	-	-	0,00	PDESC 2005
Guédébiné	6	8585	4477	4108	859	10,01	PDESC 2001
Fassoudébé	3	6193	3160	3033	15	0,24	PDESC 2001
Bema	24	19365	9825	9540	1262	6,52	PDESC 2001
Dianguirdé	14	9419	-	-	591	6,27	PDESC 2001
Dioumara	18	11548	-	-	379	3,28	PDESC 2004
Gomitra	8	4817	-	-	-	0,00	2 ^{ème} Adjoint
Moyenne CERCLE	148	168704	58762	58889	12487	7,40	

NB : - Pas de données

Le cercle de Diéma est composé de 15 communes dont 14 rurales et une commune urbaine (Fatao). Elles se répartissent les 148 villages du cercle. Bema avec 24 villages détient le plus grand nombre pendant que les communes de Fatao et Fassoudébé ont chacune 3 villages.

Au niveau de la population, le cercle est composé de 169704 habitants majoritairement sarakolé. La commune la plus peuplée est Diéma avec 16 villages mais 25258 habitants. Sansankide est la commune la moins peuplée avec 3914 habitants et 6 villages. Les hommes et les femmes sont presque en concurrence selon les chiffres dont nous disposons.

Sur les 168704 habitants, les migrants représentent 12487, soit 7,40% de la population totale. Ce taux dévient 10,78% en faisant le calcul sans la population des communes de Diangouté-Camara,

Diéma et Gomitradougou où le nombre de migrants n'était pas disponible.

Parmi les autres communes c'est MadigaSacko qui est en tête avec 3744 migrants, soit 39% de sa population totale. C'est à Fassoudébé chez les peuls qu'on rencontre le plus petit nombre, 15 migrants, soit 0,24% de sa population.

2.2. La composition ethnique

Le tableau suivant nous donne la répartition ethnique dans le cercle et dans les communes.

Tableau 2 : Les ethnies et leurs pourcentages

Communes	Les pourcentages des ethnies							
	Bambara	Sarakolé	Peul	Diawando	Kassonké	Kagoro	Maure	Autres
Lambidou	7,5	87,5	3	0	0	0	2	0
Fatao	2,7	89,5	2,6	0	3,5	0	1,7	0
Madiga	5	87,5	6	0	0	0	1,5	0
Diangounté	39,5	59	1,3	0	0	0	0,3	0
Sansankidé	3,5	0	1,5	0	95	0	0	0
Lakamané	3,5	17,5	1,8	0	75	0	2,2	0
Diéoura	7,5	92,5	0	-	0	0	0	0
Groumera	0	85	4,5	0	0	0	10,5	0
Diéma	20	65	3,5	-	0	1,5	10	0
Guédébiné	12,5	4	7,5	72,5	0	0	2,5	0
Fassoudébé	0	2,5	95	2,5	0	0	0	0
Bema	4	75	2,5	0	0	0	18,5	0
Dianguiré	70	0	0	0	0	15	15	0
Dioumara	20	27,5	2,5	0	0	47	3	0
Gomitra	72,5	6	3,5	0	0	4	14	0
Moyenne CERCLE	17,88	46,57	9,01	5	11,57	4,50	5,41	0

- On rencontre des Diawando dans ces communes mais il n'y a pas de données leur concernant.

A la lecture de ce tableau, on remarque que le cercle de Diéma est habité majoritairement par les sarakolé. Ceux ci représentent 46,57% de la population. Ils sont suivis des bambara 17,88%. Ensuite on a par ordre décroissant les kassonké 11,57%, les peuls 9,01%, les Maures 5,41%, les diawando 5% et enfin les kagoro qui font 4,50%.

Les communes majoritairement peuplées de Sarakolé sont au nombre de 8. Il s'agit de Diéoura, Fatao, Lambidou, Madiga, Groumera, Diéma, Bema et Diangounté-Camara. Le pourcentage des Sarakolé dans ces communes est compris entre 92,5% pour Diéoura et 59% pour Diangounté-Camara. Ils sont parsemés dans les autres communes. C'est à Dioumara-Koussata et Lakamané

qu'ils constituent la 2^{ème} ethnie avec respectivement 27,5% et 17,5%.

A Gomitradougou et Dianguirde, les bambara constituent la majorité avec respectivement 72,5% et 70%. On les rencontre aussi en grand nombre à Diangounté-Camara 39,5% et Dioumara-Koussata 20%. Ils sont minoritaires dans les autres communes mais le pourcentage est 0 dans la commune de Fassoudébé.

Sansankide et Lakamané sont les communes des kassonké. Ils constituent 95% de la population de Sansankide et 75% pour Lakamané. A part ces deux communes on ne rencontre que 3,5% de kassonké à Fatao.

On rencontre les peul partout sauf à Dianguirde et Diéoura. Mais c'est Fassoudébé qui constitue réellement leur commune dans le cercle de Diéma avec 95% de peul.

Il n'y a pas de commune où on rencontre les Maures en majorité. C'est à Bema, Dianguirde, Gomitradougou, Groumera et Diéma qu'ils sont entre 18,5% et 10% de la population. Il n'y en a même pas à Sansankidé, Diéoura et Fassoudébé.

A Guédébiné on rencontre 72,5% de diawando. En plus de Guédébiné les diawando n'existent qu'à Fassoudébé avec 2,5. **A Diéma et Diéoura leur nombre est négligeable par rapport à la population.**

Les Kagoro sont concentrés dans la commune de Dioumara-Koussata avec 47%. On les rencontre également dans les communes voisines immédiates, Dianguirde et Gomitradougou, avec respectivement 15% et 4%. A Diéma il y a aussi 1,5% de kagoro.

2.3. Les langues parlées

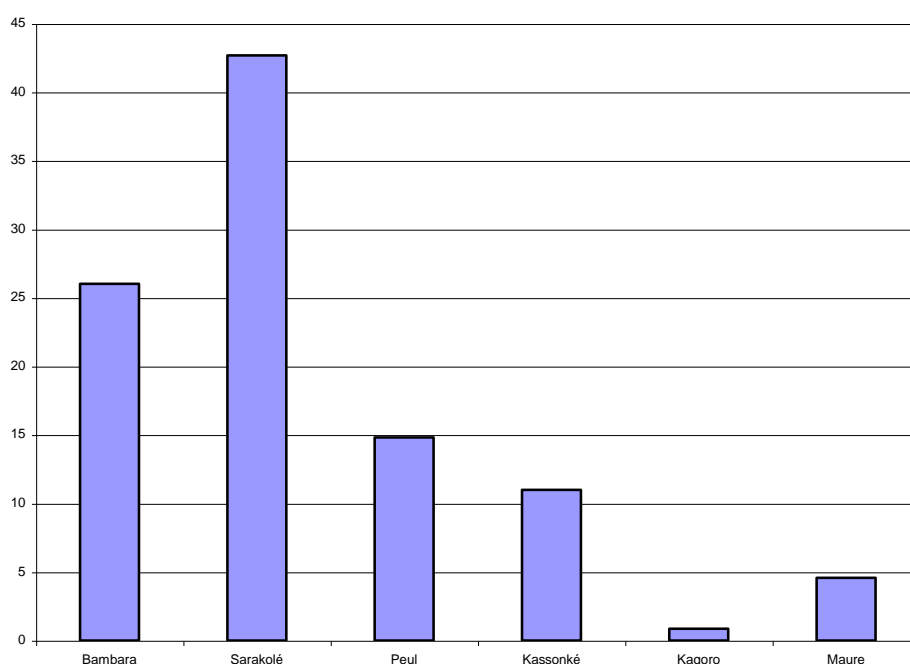
Diéma est une zone polyglotte. On y parle 6 langues nationales.

Tableau 3: Répartition linguistique

Communes	Les langues parlées et le pourcentage de la population qui les utilise						
	Bambara	Sarakolé	Peul	Kassonké	Kagoro	Maure	Autres
Lambidou	20	75	4	0	0	1	0
Fatao	30	70	0	0	0	0	0
Madiga	6,5	85	6,5	0	0	2	0
Diangounté	39,5	54	4,5	0	0	2	0
Sansankidé	7,5	0	2,5	90	0	0	0
Lakamané	3,5	17,5	1,75	75	0	2,25	0
Diéoura	7,5	92,5	0	0	0	0	0
Groumera	0	85	4,5	0	0	10,5	0

Diéma	20	65	3,5	0	1,5	10	0
Guédébiné	12,5	4	80	0	0	3,5	0
Fassoudebé	0	0	100	0	0	0	0
Bema	3,5	75	3	0	0	18,5	0
Dianguirde	85	0	0	0	9,5	5,5	0
Dioumara	75	17,5	5	0	2	0,5	0
Gomitra	80	0	7	0	0	13	0
Moyenne CERCLE	26,03	42,70	14,82	11,00	0,87	4,58	0,00

% d'utilisation par la population



Graphique de la répartition linguistique

Tout comme la population, la langue la plus dominante reste le Soninké avec un taux d'utilisation de 42,70% dans le cercle. Elle est pratiquée entre 54 et 92,5% dans les 8 communes à majorité Sarakolé : Diéoura, MadigaSacko, Groumera, Lambidou, Bema, Fatao, Diéma et Diangounté-Camara.

La commune de Dioumara-Koussata qui est située entre les deux commune du cercle à dominance bambara a fini par adopter la langue de ses voisines. C'est ainsi que le bamanan est pratiqué à 85% à Dianguirde, 80% à Gomitradougou et 75% à Dioumara-Koussata. Sur l'ensemble du cercle, 26,03% de la population utilisent le bamanan.

Le peul est la 3^{ème} langue du cercle avec 14,82%. C'est surtout la langue de la commune de Fassoudébé à 100% et celle de Guédébiné à 80%.

En quatrième position on rencontre le kassonké avec 11%. C'est la langue des communes de Sansankidé à 90% et Lakamané à 75%. Ce sont les deux communes qui sont majoritairement peuplées d'ethnie du même nom.

La cinquième langue est le maure avec 4,58%. Elle n'est dominante dans aucune commune. Mais elle est peu parlée dans toutes les communes, sauf Fatao, Sansankide et Diéoura où elle n'existe pas. Le taux le plus élevé (18,5) est enregistré à Bema.

Le Kagoro qui est une dérivée du bamanan est la sixième et dernière langue avec 0,87 dans le cercle. Elle n'existe qu'à Diangounté-Camara avec 9,5%, Dioumara-Koussata 2% et Diéma 1,5%.

2.4. L'écriture et la lecture au sein du conseil communal avant la formation

Le tableau suivant nous présente la situation de la maîtrise de l'écriture et de la lecture au sein des conseils communaux du cercle avant l'exécution du programme d'alphabétisation.

Tableau 4 : La lecture et l'écriture avant la formation

Communes	Nombre de conseillers			Nombre de conseillers alphabétisés			Nombre de conseillers	
	Total	Hommes	Femmes	en français	en arabe	en une langue nationale	analphabètes	% des analphabètes
Lambidou	11	11	0	6	0	1	4	36,36
Fatao	11	11	0	2	0	2	7	63,63
Madiga	11	10	1	7	0	0	4	36,36
Diangounté	17	17	0	9	0	4	4	23,52
Sansankidé	11	11	0	6	0	1	4	36,36
Lakamané	11	11	0	7	0	0	4	36,36
Diéoura	11	11	0	5	0	0	6	54,54
Groumera	11	10	1	2	1	2	6	54,54
Diéma	23	21	2	21	0	0	2	8,69
Guédébiné	11	11	0	3	2	2	4	36,36
Fassoudébé	11	11	0	8	0	0	3	27,27
Bema	23	20	3	13	0	0	10	43,47
Dianguiré	11	11	0	2	0	2	7	63,63
Dioumara	11	11	0	7	0	2	2	18,18
Gomitra	11	10	1	8	0	0	3	27,27
Moyenne Cercle	195	187	8	106	3	16	70	37,77

Dans l'ensemble du cercle, il y a deux communes de 23 Conseillers (Diéma et Bema) et une commune de 17 Conseillers (Diangounté-)

Camara). Les douze autres sont des communes de 11 Conseillers. Il y a donc au total 195 Conseillers dont 8 femmes, soit 4,10%.

Avant la formation en alphabétisation exécutée par AFLN, il y avait sur les 195 Conseillers 70 analphabètes (ne sachant ni lire ni écrire en aucune langue), soit 37,77%. Dianguiré et Fatao avec 63,63% avaient le plus grand taux d'analphabétisme. Diéoura et Groumera les suivaient directement avec 54,54% chacun.

Au niveau des autres commune le pourcentage des analphabètes n'atteignait pas les 50%. Ainsi on enregistre 43,47% à Bema, 36,36% pour Lambidou, MadigaSacko, Sansankidé, Lakamané et Guédébiné ; 27,27% à Fassoudébé et Gomitradougou, 23,52% à Diangounté-Camara, 18,18% à Dioumara et enfin à Diéma où il n'y avait que 2 Conseillers analphabètes sur 23, soit 8,69%.

Les conseillers alphabétisés en français sont des lettrés et des demi-lettrés. Il s'agit généralement des fonctionnaires, les recalés de l'école formelle et anciens migrants ayant fait les cours du soir en France. Ils représentaient 54,35%. C'est Diéma qui détient le plus grand score avec 91,31%. Parmi ces conseillers il y'en a qui sont également alphabétisés en langue nationale.

Les Conseillers qui sont uniquement alphabétisés en langue nationale étaient au nombre de 16 avant la formation, soit 8,20%.

En plus des lettrés et demi-lettrés en français, des alphabétisés en langue nationale, il y a une autre catégorie d'alphabètes. Il s'agit de ceux là qui ont fait seulement arabe. Ils sont au nombre de 3 (2 à Guédébiné et 1 à Groumera) soit 1,53%.

2.5. Les sessions des conseils communaux

Le Maire est le premier responsable de la commune. Cela est toujours respecté au sein des conseils communaux malgré les clivages politiques ou même le niveau d'alphabétisation. Par conséquent, lorsqu'il y a session du conseil, c'est le Maire qui préside. S'il est absent, il est remplacé par l'Adjoint direct présent. Cependant, s'il s'agit d'une session d'examen du compte administratif, c'est à dire le bilan annuel d'exécution du budget par le Maire, le conseil conformément aux textes en vigueur désigne un autre Conseiller par scrutin secret pour assurer la présidence.

Souvent il y a une organisation interne au niveau de certains conseils pour la tenue des sessions. C'est le cas par exemple à Diangounté-Camara où après l'introduction de la session par le Maire, on désigne un président de séance appelé «chef de village». Ce dernier est chargé d'assurer la police des débats et l'ordre dans les mouvements. Mais à chaque fois qu'un nouveau point est abordé, le Maire en fait l'introduction et le Secrétaire Général le complète si nécessaire.

Théoriquement la parole est demandée au président de séance dans tous les cas. Mais souvent dans la pratique, cette règle n'est pas bien respectée. Le désordre se crée par le désir ardent de certains conseillers à réagir à chaud par rapport à certaines informations.

2.5.1. Les langues utilisées par les conseillers lors des sessions

La composition ethnique ou la langue la plus parlée au sein de la population ne reflète pas forcément la dominance linguistique au sein du conseil. Le conseiller s'exprime très généralement dans une langue qui lui permet de se faire comprendre par ses pairs même si ce n'est pas sa langue maternelle. Il y a aussi le fait que certaines langues soient entrain de prendre de plus en plus du poids sur les autres grâce à leurs usages dans les communications du plus grand nombre. Le tableau ci-dessous illustre la situation

Tableau 6 : Situation linguistique des sessions

Communes	Le pourcentage des conseillers utilisant les 6 langues nationales du cercle lors des						
	Bambara	Sarakolé	Peul	Kassonké	Kagoro	Maure	Autres
Lambidou	66,5	33,5	0	0	0	0	0
Fatao	50	50	0	0	0	0	0
Madiga	100	0	0	0	0	0	0
Diangounté	100	0	0	0	0	0	0
Sansankidé	0	0	0	100	0	0	0
Lakamané	2,5	0	0	97,5	0	0	0
Diéoura	50	50	0	0	0	0	0
Groumera	0	100	0	0	0	0	0
Diéma	100	0	0	0	0	0	0
Guédébiné	82,5	0	17,5	0	0	0	0
Fassoudébé	0	0	100	0	0	0	0
Bema	90	10	0	0	0	0	0
Dianguirde	100	0	0	0	0	0	0
Dioumara	100	0	0	0	0	0	0
Gomitra	100	0	0	0	0	0	0
Moyenne CERCLE	62,77	16,23	7,83	13,17	0	0	0

Il y a six langues parlées par la population du cercle de Diéma, mais les conseillers utilisent 4 lors des sessions du conseil communal. La plus dominante est le bamanan avec 62,77% même si le soninké domine au sein de la population. Le bamanan est utilisé lors des sessions par 100% des conseillers dans les communes de MadigaSacko, Diangounté-Camara, Diéma, Dianguirde, Dioumara-Koussata et Gomitradougou. A Bema et à Guédébiné

respectivement 90 et 82,5% des conseillers s'expriment en bamanan lors des sessions. On a 66,5% à Lambidou, 50% à Fatao et Diéoura et enfin 2,5% à Lakamané. Cette dominance du bamanan s'explique d'abord par le fait que c'est la langue qui est couramment utilisée dans les communications dans tout le côté sud du pays. La deuxième raison est que le personnel communal ne maîtrise pas pour la plupart les autres langues en usage dans les communes. Le bamanan devient donc la seule alternative pour éviter les traductions si elle est maîtrisée par tous les conseillers. Il serait donc utile pour le personnel communal de se former dans la langue principale de la commune une fois sur place.

Le soninké est la deuxième langue des sessions après le bamanan. Il est utilisé à 100% par les conseillers de Groumera, 50% à Diéoura et Fatao, 33,5% à Lambidou et enfin 10% à Bema. A Groumera le Secrétaire Générale vient de la commune de MadigaSacko avec le soninké comme langue maternelle.

Le kassonké est la troisième langue des sessions avec 13,17%. Il est utilisé par 100% des conseillers de Sansankide lors des sessions et 97,5% de ceux de Lakamané. Ce sont les deux seules communes où on utilise le kassonké en session.

La quatrième place est occupée par le peul utilisé par 7,83% des conseillers. A Fassoudébé 100% des conseillers s'expriment en peul lors des sessions pendant qu'à Guédébiné c'est 17,5%;

Il y a donc au total 9 communes où les conseillers s'expriment en une seule langue lors des sessions. Il s'agit de MadigaSacko, Diangounté-Camara, Sansankidé, Grouméra, Fassoudébé, Dianguirdé, Dioumara-Koussata et Gomitradougou. Dans les autres communes à côté d'une langue majoritairement utilisée, il y a une seconde langue dans laquelle s'exprime une minorité très généralement.

2.5.2. Procès verbaux, prise de notes et restitution

Dans toutes les communes les procès verbaux sont élaborés par les Secrétaires Généraux en français. Les délibérations sont envoyées à la tutelle et doivent répondre à des critères. Si tel n'est pas le cas, elles font l'objet de rejet par le Préfet.

Dans la commune de Gomitradougou où il n'y a pas de Secrétaire Général, c'est le régisseur qui se charge de la documentation. Il fait fonction de Secrétaire général et de régisseur. Cela peut souvent amener des problèmes dans la gestion des affaires.

En effet, les textes prévoient deux régisseurs, un pour les recettes et l'autre pour les dépenses en plus du Secrétaire Général pour que

les choses se passent dans la transparence. Actuellement, Lambidou est la seule commune du cercle de Diéma à disposer d'un secrétaire général, un régisseur de dépenses et un régisseur de recettes.

Au niveau des conseillers la prise de notes constitue un problème. Seuls quelques-uns le font parmi les alphabètes. C'est le cas par exemple de ce conseiller qui était le seul sur 6 à prendre notes lors de la session budgétaire d'octobre 2006 à laquelle nous avons eu l'occasion d'assister. C'est dans la commune centrale que les choses sont différentes. Cela s'explique par le fait que son conseil se compose de plusieurs agents étatiques ou privés habitués à la prise de notes systématique. Sinon à part cela dans nombre de conseils, les conseillers alphabétisés ne prennent des notes que pour pouvoir réagir sur certains sujets ou en cas de nouvelles informations. A part cela la prise de notes n'est pas systématique. Lors d'une autre session à laquelle nous avons eu l'occasion d'assister, seul le Secrétaire Général prenait des notes lors de la sessions pour le PV. Sur les 11 conseillers qui étaient présents ce jour pas un seul ne prenait notes. C'est lorsqu'on a annoncé l'impôt individuel que l'un d'entre eux a cherché un bic et du papier avec le Secrétaire Général pour noter. Ils ne se mettent même pas dans les conditions de prise de notes (cahier et bic) avant de venir en session. Cela prouve que la prise de notes n'est pas dans les habitudes des conseillers. Selon eux, ils font confiance au PV (procès verbal) du Secrétaire Général.

Quant à la restitution, elle n'est pas systématique non plus. Après s'être fait élire représentant d'une communauté, on a le devoir de parler en son nom et de lui rendre compte de toutes les choses qui la concerne, telle est l'idée de la restitution. Dans les communes où elle est pratiquée, elle suit quatre canaux :

- La restitution à travers la responsabilisation des conseillers :
Il s'agit ici de tenir pour responsable de l'information au niveau d'un village, le conseiller communal qui y réside. Cela est pratiqué de trois manières. Certains conseillers rendent compte au chef de village qui, à son tour, convoque ses conseillers et les chefs de familles pour leur faire part des informations provenant de la mairie. D'autres, avec la permission du chef de village convoquent une assemblée villageoise de restitution. La troisième manière est de profiter juste des causeries pour donner des informations.

Dans les communes où cela est pratiqué, il y a un certain nombre de problèmes. D'abord le manque de notes fait que la restitution ne peut se faire que de façon incomplète. C'est pour cela d'ailleurs que les gens qui sont intéressés sont obligés d'aller chercher des informations complémentaires sur des aspects qu'ils n'ont pas pu comprendre avec les conseillers.

L'autre difficulté est que tous les villages n'ont pas de conseiller communal. La solution, que certaines communes ont trouvée à cela, est de confier ces villages au conseiller le plus proche. C'est le cas par exemple des quatre villages maures de Dianguirde qui sont confiés au seul maure du conseil communal.

- La restitution à travers la formation de délégation

Pour cette forme, une délégation est mise en place pour parcourir les villages et faire la restitution en assemblée. C'est lorsqu'on sent que les conseillers ne sont pas entrain de faire le travail ou qu'ils ne le font pas bien que ce canal est utilisé.

- La restitution à travers la convocation de chefs de village ou représentants

C'est le canal le plus utilisé. Au lieu d'aller vers la population pour l'informer, on l'invite à la mairie pour qu'elle vienne s'informer. Le conseiller, une fois élu, oublie le mandat qu'il a envers sa communauté. C'est lorsque les élections s'approchent qu'il commence à s'en souvenir. C'est la raison pour laquelle un chef de village se plaignait d'eux en ces termes : « C'est lorsqu'il y a une élection qu'ils s'intéressent aux gens mais après ils nous oublient ». Cela peut même nous amener à s'interroger sur la représentativité au niveau municipal. N'est-il pas envisageable de permettre à chaque village de désigner un conseiller qui le représenterait au conseil communal en dehors de l'appartenance politique au lieu de déboursier de grosses sommes pour l'élection d'un conseiller qui ne représente que lui-même en réalité?

- L'affichage des délibérations

C'est la méthode la moins efficace même si elle se fait dans toutes les communes. On ne peut même pas parler de restitution à ce niveau au sein d'une population analphabète. Les affiches ne sont que pour les visiteurs lettrés.

Seulement pour apporter une amélioration dans cette pratique, certaines communes sont entrain d'introduire des innovations. C'est le cas par exemple, à Lambidou où des copies des délibérations sont envoyées dans les villages et traduites par les enseignants en assemblée villageoise. A Guédébiné on a commencé à traduire les délibérations en langue nationale grâce au concours du relais avant de les afficher.

Malgré cette multitude de canaux, la restitution reste un grand problème dans les collectivités décentralisées et cela par méconnaissance de son importance souvent. Dans une des communes que nous avons visitées, il a fallu une formation du conseil communal environ deux semaines avant notre arrivée pour

que les gens comprennent que la restitution est un devoir du conseiller.

Mais certains ne se rendent pas compte de cette situation. Ils continuent à croire que tout va bien jusqu'au jour où les problèmes vont surgir. Ils attendent voir les conséquences de la non-restitution pour ensuite adopter des mesures correctives, c'est le médecin après la mort.

2.5.3. La mobilité des conseillers et leur participation aux affaires

Au niveau des données démographiques nous avons remarqué que le cercle de Diéma est une zone d'émigration. A l'instar de la population il y a aussi des conseillers migrants. C'est le cas par exemple à Lambidou où il y a deux conseillers qui vivent présentement en France. A Groumera un conseiller est en Espagne. A Dianguirdé c'est le Maire en personne qui est en France pour des raisons d'études depuis plus d'une année. A Diangounté-Camara un conseiller étudie également à Bamako. Le Maire de Fassoudébé réside à Bamako. Tous ceux ci continuent à garder leur place au sein du conseil communal sans être présents.

Excepté le Maire de Fassoudébé qui arrive à participer à toutes les sessions selon ses adjoints et le conseiller étudiant de Diangounté-Camara qui vient de temps en temps ou qui fait des procuration, aucun de ceux qui vivent en France n'est en mesure de participer à la gestion communale. Ils ne démissionnent pas et le conseil non plus n'applique pas les mesures nécessaires. Les textes prévoient que lorsqu'un conseiller s'absente plus de deux fois successive aux sessions, le conseil communal délibère sur le sujet et saisi les autorités compétentes pour obtenir la radiation du conseiller en question sur décret du conseil des ministres.

Si on ajoute à ces lots, les conseillers commerçants ou transporteurs et ce qui n'arrivent pas à se détacher de leurs occupations pour participer aux sessions, on ne doit pas s'étonner de la participation insuffisante des conseillers à d'autres activités les concernant.

III. Présentation de la structure d'exécution

AFLN est une ONG qui a signé l'accord cadre avec le Gouvernement de la République du Mali le 5 août 1998. C'est une initiative d'un fonctionnaire de l'Etat, professeur d'enseignement secondaire travaillant à la DNAFLA (Direction Nationale de l'Alphabétisation

Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée), qui était en détachement près de l'ODIK (Opération pour le Développement Intégré du Karta) dans le cadre de l'alphabétisation depuis 1978. A la fin de ce programme il a pris sa disponibilité au niveau de la fonction publique qu'il renouvelle chaque année depuis 1991 pour créer l'association en collaboration avec d'autres collègues de l'ODIK.

L'accord cadre montre que les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso constituent les zones d'intervention de l'ONG mais pour le moment, c'est dans la régions de Kayes qu'elle évolue principalement. Elle évolue dans les domaines de l'éducation, la formation, l'alphabétisation et l'aide d'urgence. Comme toute ONG nationale elle a d'abord été une association avant la signature de l'accord cadre qui fait de l'association une ONG. Ses textes en vigueur datent de juin 2005.

Ses statuts indiquent qu'elle est « apolitique, non confessionnelle, à but non lucratif, non discriminatoire ».

L'Association se fixe comme objectifs « la promotion des langues nationales et le perfectionnement des ressources humaines des collectivités décentralisées à travers la sensibilisation, la formation, le renforcement des capacités des élus, organisations paysannes, organisations villageoises, associations inter-villageoises, associations villageoise. Elle appuie les actions de développement à travers l'élaboration de PDESC (Plan de Développement Economique Social et Culturel).

L'association est « ouverte à toute personne désireuse participer à ses activités et acceptant les principes ».

Les organes de l'associations sont : l'Assemblée Générale, un Conseil d'Administration composé de 12 membres et un Bureau Exécutif de 9 membres.

L'Assemblée Générale ordinaire est semestrielle. Cependant elle n'est pas régulière compte tenu du fait que la plupart des membres résident dans les villages et ils ne se présentent pas pour les réunions

Le fonctionnement de l'ONG repose sur un noyau composé du Président qui est en même temps Directeur Exécutif et Directeur Technique, un Superviseur des formation en langues nationales (non impliqué dans le suivi du présent programme), deux Formateurs en langues nationales et un Chargé de sensibilisation au niveau du projet SIDA. Ce sont les permanents de l'ONG qui représentent l'organe exécutif. Le fonctionnement des autres organes est au ralenti. D'où la réclamation d'un appui institutionnel par le Président.

L'ONG dispose également d'un vivier d'animateurs en langues nationales qu'elle recycle souvent sur fonds propre en leur faisant appel après pour des prestations rémunérées.

En matière de partenariat, en dehors du présent programme exécuté avec l'appui financier de CORENS, AFLN entretient des relations avec le PASAOP (Programme d'Appui au Services d'Agriculture et aux Organisations Paysannes) dans les domaines de l'alphabétisation intensive et de la gestion administrative et financière des groupements féminins encadrés par le PASAOP dans le cercle de Nioro.

Dans le cadre de la lutte contre le SIDA, l'ONG a reçu également un financement du Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA (HCNLS). Il s'agit d'un projet de sensibilisation et de prévention du SIDA qui est en cours d'exécution dans la commune de Gogui, cercle de Nioro.

Elle est sollicitée par le CAP (Centre d'Animation Pédagogique) de Nioro dans le cadre des projets scoffi

AFLN a été conviée aussi par le Bureau Régional Nord Pas de Calais pour participer à une réflexion en vue de trouver une stratégie de formation des artisans.

Le partenariat le plus récent de l'ONG a été mis en place dans le cadre du projet italien de lutte contre la désertification ZAREZ (Programme de Lutte Contre la Désertification). Dans le cadre de ce programme, AFLN doit assurer la formation intensive en alphabétisation dans 15 villages.

IV. Analyse conceptuelle du programme

4.1. Généralité

Depuis longtemps, « l'analphabétisme est définitivement reconnu comme un obstacle sérieux au développement » (Hamadache et Martin :1988 cité par N. COULIBALY, « Alphabétisation au Mali », ROCARE-Mali, juin 2003, page 3). Cette prise de conscience a engendré des réformes dans les systèmes scolaires axées sur différents objectifs selon les pays.

Ainsi, le système éducatif du Mali a été réformé en 1962 dans l'enthousiasme de l'indépendance. Il s'agissait donc de marquer une rupture avec le système éducatif colonial. L'ambition était « d'atteindre l'enseignement universel tout en préservant et perpétuant une culture proprement malienne ». Compte tenu des difficultés rencontrées dans son évolution, d'autres séminaires ont été organisés (1968-1972) pour apporter des améliorations.

Le principal objectif de la politique de l'éducation au Mali est de « restructurer le système éducatif en améliorant l'accessibilité à

l'éducation de base, la qualité de l'enseignement pour tous les niveaux, la capacité de gestion du système et en développant les possibilités d'alphabétisation »(SA, « Le système éducatif du Mali », SD). C'est dans cet élan que la loi N°86 ANRAM du 24 juillet a créé la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) pour faire la promotion des langues nationales et de faire d'elles des outils de développement. Pour renforcer tout ce dispositif le gouvernement a élargi l'étude des langues nationales par le décret 93-107/P-RM du 16 avril 1993 permettant au Ministère d'utiliser les langues nationales dans l'enseignement. Le Programme Décennal pour le Développement de l'Education (PRODEC) dans ses principaux axes prioritaires prône au 5^{ème} point "une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français (langue officielle)".

De ce fait, on retrouve au niveau du Centre d'Animation Pédagogique de Diéma 11 établissements à curriculum, établissement utilisant la langue nationale concomitamment avec le français (2 en soninké et 9 en Bamanan). Il y a 8 Centres d'Education pour le Développement (CED), utilisant le français et la langue nationale en assurant une formation professionnelle aux jeunes déscolarisés.

Par rapport à l'alphabétisation le CAP compte de nos jours 1176 apprenants au niveau des villages de neuf communes sur les 15 du cercle grâce aux efforts que les ONG et projets de développement déploient dans la zone : l'ODIK (Opération pour le Développement Intégré du Karta), le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), le Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP) et l'ONG ADISSA (Association pour le Développement Intégré de la Savane et du Sahel) à travers Helvetas.

Le programme d'alphabétisation exécuté en 2006 par l'ONG AFLN (Association des Formateurs en Langues Nationales) à l'intention des conseillers communaux s'inscrit dans la même politique, l'alphabétisation comme facteur de développement.

En effet, à la suite des élections communales du 30 mai 2004, on constatait que la plupart des nouveaux conseillers étaient soit des analphabètes, soit des demi-lettrés. Ils étaient investis de la confiance de leurs concitoyens mais n'étaient pas en mesure de comprendre certains mécanisme comme l'organisation du conseil communal et du bureau communal, la tenue des réunions, la protection du mandat, etc.

Face à cette situation l'ONG AFLN a développé la réflexion pour trouver une stratégie d'appui aux élus. Son Président est parti avec un de ses formateurs en peul pour une visite d'échange au Sénégal avec ARED (Action pour la Recherche et le Développement). Au

retour, un premier programme a été conçu et exécuté par AFLN dans le cercle de Nioro. C'est quand l'expérience de Nioro a réussi que Essonne Sahel a demandé une autre proposition pour le cercle de Diéma. Donc ce fut en quelque sorte une réplique du projet de Nioro.

Quant aux bénéficiaires, leur participation dans la conception du programme n'a été que la validation par l'UCD (Union des communes de Diéma), des propositions faites par AFLN.

C'est au cours d'une rencontre avec CORENS que les Maires à l'unanimité ont manifesté leur adhésion à cette initiative bien que ce n'était pas prévu dans les plans de développement comme cela a été décrit par plusieurs d'entre eux.

Aussi, d'entre de jeu , le public cible « conseillers non lettrés en français » excluait déjà les lettrés en français.

Tel que conçu, on pouvait donc s'attendre à des difficultés dans la mise en œuvre.

4.2. Objectifs du programme

L'objectif de la formation intensive en alphabétisation était de permettre à chaque conseiller de savoir lire, écrire et calculer dans sa langue maternelle en vue de faciliter la « fluidité linguistique » au sein du conseil municipal et d'améliorer la communication entre l'équipe municipale et la population. Elle devait permettre aux conseillers de prendre des notes dans une langue, lire les documents de travail de la commune.

Pour la formation en décentralisation, elle devait permettre aux auditeurs ayant atteint les niveaux nécessaires lors de la session de formation intensive en alphabétisation de :

- maîtriser les enjeux de la décentralisation,
- maîtriser les attributions du maire et des conseillers communaux,
- maîtriser les techniques d'élaboration d'un PDL (Plan de Développement Local)
- maîtriser les techniques d'élaboration du budget.

4.3. Résultats

Le programme de formation intensive en alphabétisation de base et décentralisation devait former les 195 élus communaux du cercle de Diéma en plus d'autres membres de la société civile. A la fin du processus les participants devaient être capables de lire, écrire et

calculer dans une langue nationale et maîtriser les notions de base en décentralisation.

Sur le terrain la session de formation intensive n'a pu être tenue que dans 9 communes sur 15.

Les 9 communes qui ont exécuté la formation sont : Fatao, MadigaSacko, Lakamané, Sansankidé, Diéoura, Guédébiné, Fassoudébé, Dianguirdé, Dioumara-Koussata. Mais dans ces communes la participation des conseillers n'a pas été effective à tous les niveaux.

4.3.1. Les facteurs propices :

Le facteur fondamental pour une participation massive des conseillers est sans nul doute leur motivation. Tout le reste était lié à cela. Cette motivation reposait à son tour sur deux éléments essentiels : l'intérêt pour la formation et celui pour le gain financier que certaines communes ont accordé aux conseillers auditeurs (perdiem). L'existence de l'une ou l'autre de ces composantes déterminait la participation des conseillers à la formation.

Pour Lakamané et Fassoudébé c'est l'intérêt pour la formation qui a été déterminant.

A Lakamané excepté le Maire, qui encadrait déjà les formateurs depuis le temps de l'ODIK et qui était associé au suivi par AFLN, et un conseiller, les 9 autres élus ont suivi la formation malgré les difficultés.

A Fassoudébé cet intérêt est né à partir d'une large sensibilisation. Ici, à l'exception du Maire qui réside à Bamako et d'un conseiller qui était en déplacement sur Frékessédougou en Côte d'Ivoire, tous les conseillers y ont participé. A la différence même des autres communes, les auditeurs ont cherché eux même les cahiers et les bics. La sensibilisation a éveillé en eux la soif du savoir. C'est surtout dans ces deux communes que la participation a été très satisfaisante.

La deuxième composante (mise à disposition de perdiem) a été utilisée par deux communes, Dianguirdé et Dioumara-Koussata.

A Dianguirdé la restauration a été prise en charge par la mairie, un repas par jour et la pause café. En plus de cela, une somme d'« un peu plus de 20000F a été donnée aux conseillers qui ont participé à la formation pour les encourager ». Mais malgré cela la participation n'a pas été effective et ne pouvait d'ailleurs l'être contrairement au rapport de formation. Le Maire de cette commune est en France

pour des études. Les conseillers de Flanguedou et Torodo n'ont pas participé le second pour des raisons de déplacement et le premier pour des raisons que lui seul connaît. Un autre conseiller n'a fait que 3 jours de formation à cause des occupations personnelles. Le 5^{ème} conseiller qui n'a pas participé avait le pied fracturé. Donc en fin de compte c'est 6 sur 11 conseillers qui ont participé à la formation et non 11 sur 11.

A Dioumara-Koussata la formation a été organisée en trois séquences de 20 jours, 10 jours et 15 jours pour terminer et non en une session de 45 jours d'affiler. Cette organisation avait pour but, selon les initiateurs, de permettre, dans un premier temps aux participants de s'occuper de leurs affaires pendant les périodes de pause, et dans un second temps, à la mairie de se ressourcer financièrement pour supporter les pertes des participants. Au moins la mairie a pu assurer la moitié de 45 jours de pertes en raison de 1000F par jour en plus de la restauration.

Guédébiné pourrait se retrouver dans le premier lot n'eut été quelques cas isolés.

A Guédébiné un conseiller était malade lors de la formation. Quant au 1^{er} Adjoint, il était absent tout comme un autre conseiller qui a des problèmes avec la justice. Trois autres conseillers n'ont pas participé, l'un à cause de la distance (il habite une commune voisine) et le second est alphabétisé et partait appuyer l'animateur de temps à temps. Mais pour le troisième, il a tout simplement boudé la formation à cause du circuit que le Maire a utilisé pour l'informer. En effet, les conseillers ont été informés du programme à la mairie dans un premier temps pour la sélection des formateurs. Mais au retour de ces derniers ce conseiller a été informé du calendrier par son chef de village. Pour lui, en tant que conseiller, c'est lui qui devait informer le chef de village et non le contraire par rapport à une information émanant de la mairie. Les autres conseillers, quant à eux, ont participé à la formation. C'est le maire seulement qui n'était pas assidu à cause de ses occupations à la mairie.

4.3.2. Les contraintes à la participation

A Diéoura trois conseillers ont été utilisés comme formateurs mais seul l'un d'entre eux avait suivi la formation des formateurs. Le 1^{er} Adjoint a suivi la formation des formateurs mais il a désisté au moment de l'exécution à cause de ses occupations au niveau de l'état civil selon lui. Sur les 7 autres qui devaient participer à la formation, quatre ne l'ont pas fait correctement. Pour deux d'entre eux c'est à cause de la distance mais les deux autres utilisent l'âge comme obstacle à leur participation. Sinon les autorités

communales avaient pris des dispositions en créant des centres secondaires dans les villages respectifs de ces conseillers. Ils ne faisaient qu'acte de présence.

A Fatao il n'y avait ni l'intérêt pour la formation, ni la compensation financière. C'est pour cela que les conseillers n'ont pas participé. Seul un sur 11 a pu achever à cause de son sens du devoir selon lui-même. Les autres conseillers évoquent les déplacements, l'âge, la distance et les occupations personnelles pour justifier leur non-participation (alors qu'à Dianguirde un conseiller qui habite à 43km du chef lieu de commune a pu assurer).

A Sansankidé, il y a d'abord eu un problème d'information au départ. C'est lors du passage de la mission de suivi que les conseillers ont compris que la formation devait se faire pour eux d'abord et que les autres allaient juste en profiter. Mais malgré cela 7 conseillers n'y ont pas participé, trois pour raison de déplacement, un pour maladie, deux qui trouvent qu'ils ne pouvaient pas faire le déplacement à cause de la distance (6 et 15 km) et un autre qui pense être alphabétisé déjà. Le Maire avait commencé avant d'abandonner pour une mission.

Donc c'est seulement trois conseillers qui ont fait la formation.

A MadigaSacko c'était un problème terrible d'information. Le Maire affirme qu'il n'était pas concerné par la session intensive. On lui aurait dit qu'il allait y avoir une session spéciale pour le Maire. Les conseillers aussi disent qu'ils n'étaient pas concernés et cela a été confirmé par le Secrétaire Général. Eux tous sont unanimes que la formation des conseillers devait se faire après. Donc ici aucun conseiller n'a participé contrairement aux 6 que le rapport donne comme ayant participé à la formation.

En dehors de l'âge, la distance, le manque de motivation créée par l'intérêt pour la formation ou pour l'argent accordé par certaines communes, la période (janvier jusqu'en juin souvent) est aussi l'un des facteurs ayant limité la participation des conseillers. En janvier et début février il y a les dernières activités dans les champs (récoltes vannage, etc.) et en fin mai et juin une nouvelle saison commence. Ce sont des moments très contraignants pour le paysan. Un conseiller par exemple avait commencé mais il a du abandonner pour ne pas s'exposer à des sanction au niveau de son « ton » (groupe de travail) qui exige la présence de tous les membres ou le paiement d'une amende.

Quoi qu'il en soit, toutes les positions convergent vers la mise à disposition de per diem aussi minime qu'il soit. « Ce que les gens veulent aujourd'hui c'est ce qu'on gagne dans l'immédiat. Si le résultat se trouve à long terme seulement ils n'adhèrent pas » disait

un interviewé pour confirmer cette position qui a fait l'unanimité même dans les communes où les gens ont participé sans argent comme à Lakamané et Fassoudébé.

Même si les gens affirment leur intérêt pour la formation, dans leur fort intérieur ils souhaitent avoir quelques compensations. C'est pourquoi en demandant à un conseiller ce qu'il pensait de la non-participation des conseillers à la formation, voici ce qu'il a donné comme réponse : « c'est comme un sabotage en un mot. Je pense que tout ce qui est destiné à un conseiller, que cela soit payant ou pas, je pense que chacun devrait s'efforcer à participer ». Mais il avait dit bien avant cela que s'il y'avait des pertes même lui allait participer. « Même moi bon je pourrais me forcer au moins. J'ai mon collègue qui est là il allait s'occuper de (mes affaires) en attendant », telle est sa vraie position comme celle de bien d'autres.

C'est une situation qui rappelle un niveau de l'évolution des projets d'assistance au développement. Avant il y avait « food for nothing » (nourriture pour rien) où on donnait gratuitement les choses, ensuite il y a eu « food for work » (travail pour nourriture) où pour que les gens participent physiquement à la réalisation d'un ouvrage (ponts, routes, barrage de retenue d'eaux, etc.) qui se faisait pour eux, il fallait leur proposer de la farine de blé, du lait, du riz, etc. En fin il y a de nos jours dans plusieurs milieu ce que nous appelons « work for nothing » (travail pour rien). Ici il s'agit de participer physiquement et/ou financièrement à la réalisation des activités les yeux fixés sur ce qu'elles peuvent apporter comme bénéfice à long terme dans la communauté. Sans risque de se tromper, on peut classer le cercle de Diéma dans la 2^{ème} catégorie.

Ainsi, à la fin de la formation, on obtient les informations suivantes par rapport au niveau d'alphabétisation des conseillers.

Tableau 5 : La lecture et l'écriture après la formation

Communes	Nombre de conseillers			Nombre de conseillers alphabétisés			Nombre de conseillers	
	Total	Hommes	Femmes	en français	en arabe	en une langue nationale	analphabètes	% des analphabètes
Lambidou	11	11	0	6	0	1	4	36,36
Fatao	11	11	0	2	0	2	7	63,63
Madiga	11	10	1	7	0	0	4	36,36
Diangounté	17	17	0	9	0	4	4	23,52
Sansankidé	11	11	0	6	0	1	4	36,36
Lakamané	11	11	0	7	0	0	4	36,36
Diéoura	11	11	0	5	0	2	4	36,36
Groumera	11	10	1	2	1	2	6	54,54
Diéma	23	21	2	21	0	0	2	8,69
Guédébiné	11	11	0	3	2	2	4	36,36

Fassoudébé	11	11	0	8	0	3	0	0
Bema	23	20	3	13	0	0	10	43,47
Dianguirdé	11	11	0	2	0	4	5	45,45
Dioumara	11	11	0	7	0	2	2	18,18
Gomitra	11	10	1	8	0	0	3	27,27
Moyenne Cercle	195	187	8	106	3	23	63	33,53

Le programme d’alphabétisation exécuté dans les communes à l’intention des conseillers devait permettre aux conseillers déjà alphabétisés en français et en arabe d’apprendre à lire, à écrire et à calculer dans les langues nationales en usage dans la zone. Il devait surtout permettre aux analphabètes d’être alphabétisés en une langue nationale. C’est à ce niveau qu’un grand changement devait être observable à la lecture du tableau. Mais sur 70 analphabètes seulement 7 ont pu être alphabétisés. De 37,77% d’analphabètes on est passé à 33,53%, soit une diminution de 10%. Cela parce que des communes comme Bema et Groumera qui avaient le plus grand nombre d’analphabètes n’ont pas exécuté le programme et dans d’autres comme Fatao même si le programme a été exécuté, les conseillers n’ont pas participé. Il y a aussi le non-respect du temps réglementaire pour la formation intensive au niveau de certaines communes.

En plus de cela, grâce à l’alphabétisation, certaines communes envisagent l’affichage des délibérations du conseil communal en langues nationales avec l’appui des relais.

La participation massive des membres de la société civile ne provient pas d’un favoritisme au détriment des conseillers. Il y a trois raisons principales :

- D’abord la plupart des membres de la société civile qui ont participé à la formation étaient d’anciens auditeurs. Ils profitaient donc de la formation pour rehausser leur niveau.
- Certains d’entre eux avaient l’habitude de participer à des formations dont les meilleurs étaient récompensés, ils s’attendaient donc à une chose du même genre à la fin de la formation,
- Enfin la formation est un moyen pour mieux se préparer à des activités politiques. Donc les conseillers étant arrivés déjà à cette fin n’ont plus d’engouement pour la formation.

Les communes de Lambidou, Diéma, Diangounté-Camara, Bema, Groumera et Gomitradougou n’ont pas tenu la formation.

Pour Lambidou c’est d’abord un problème d’information. Le Président de AFLN même dit que lors de leur passage à Lambidou le

Maire disait qu'il n'avait pas reçu la correspondance et que c'est le Secrétaire Général qui l'avait fait sortir dans les archives. Cela veut dire que même si AFLN a envoyé l'information à travers une correspondance, il y a eu des problèmes par rapport à la gestion de cette information.

Les conseillers n'ont pas accordé assez de crédits à la formation. Certains d'entre eux affirment même de ne pas connaître l'importance de l'alphabétisation en langue nationale pour quelqu'un qui est alphabétisé en français. Cela est imputable à un problème de sensibilisation sur l'importance de la formation. L'information et la sensibilisation ont donc fait défaut.

Pour Diangounté-Camara, la formation avait été commencée. Elle a été interrompue par la visite du Premier Ministre et elle n'a pas repris après. Cependant, on parle ici d'une session similaire de 45 jours en soninké que les gens tiennent pour celle qui devait être faite. La différence est que son formateur était venu de Nioro. Lors de cette formation la restauration était prise en charge et un « perdiem symbolique » a été donné aux participants. C'est pour cela que le Président de l'AMM du cercle qui était impliqué dans le suivi trouve que pour Diangounté-Camara c'est à cause de l'insuffisance des ressources financières que la formation n'a pas été exécutée. A regarder de près on se rend compte qu'il s'agissait de ressources pour prendre en charge la restauration et les « perdiems symboliques » comme lors de la précédente formation. C'est pour cela que ceux-ci projettent de reprendre la formation en cas de soutien extérieur ou de prendre l'argent dans la caisse communale pour le faire en 2007.

Pour Diéma l'information a été donnée, les convocations ont été faites. La formation a été programmée jusqu'à trois reprises mais les gens ne se sont pas présentés. Trois raisons sont avancées : les travaux champêtres, le déficit d'information et le manque d'intérêt. Dans toutes ces choses on ne peut que voir la négligence et le manque d'intérêts des uns et des autres. D'abord pour les conseillers, après la première information reçue, ils devaient suivre le reste de près s'ils étaient intéressés. Pour le bureau communal, il fallait convoquer une rencontre extraordinaire avec les conseillers pour planifier avec eux les différentes formations et donner l'exemple en participant.

A Bema c'est encore l'information qui a fait défaut. Toutes les personnes interrogées affirment ne pas être informées de la formation. Pour preuve la commune n'était même pas représentée à la formation des formateurs à Diéma.

A Gomitradougou le programme avait été annoncé. C'est au moment de la formation des formateurs qu'il y a eu aussi le

problème d'information. C'est le 3^{ème} Adjoint de Dioumara-Koussata qui, étant déjà à Diéma pour la formation des formateurs, a fait appel au 1^{er} Adjoint de Gomitradougou pour qu'il les rejoigne sans succès. Le 3^{ème} Adjoint a été envoyé aux nouvelles quelques jours après. Puisque la formation des formateurs avait pris fin, celui là est resté à Dioumara où il a pu avoir les documents qui étaient destinés à Gomitradougou qui est donc resté sans formateur.

Cela a faillit être le cas de la commune de Fatao. Ici c'est le Maire lors d'un déplacement à Diéma qui a trouvé que la formation des formateurs devait se faire. Il a immédiatement téléphoné à un formateur de sa commune pour qu'il vienne le même jour avec un second. Ceux ci ont pu arriver 2 jours après et ont suivi le reste de la formation des formateurs malgré le retard qu'ils ont accusé.

Pour Grouméra les formateurs ont suivi la formation des formateurs. C'est à leur retour qu'il y a eu un problème d'information et de prise d'initiative. D'abord pour l'initiative, les formateurs de retour ont rendu compte au Secrétaire Général et lui ont remis les documents, le Maire étant absent. Ce dernier n'a rien entrepris à l'absence du Maire qui se faisait soigner à Bamako. Le problème d'information ne se posera qu'au retour du Maire. Le formateur pensait que la session intensive était destinée au villageois, donc il est allé le faire dans son village. Lorsque le Maire est revenu, ils ont fait 5 jours de formation en décentralisation à la mairie. C'est seulement lors d'une rencontre à Diéma après tout cela que le Maire s'est rendu compte qu'il devait y avoir une formation intensive de 45 jours d'abord avant celle en décentralisation, donc une mauvaise restitution de l'information par les relais.

De façon générale, trois communes ont reçu l'information. Elles ont envoyé des gens qui ont suivi la formation des formateurs mais n'ont pas exécuté le programme. Il s'agit de Diéma, Diangounté-Camara et Grouméra. Si à Grouméra c'est le déficit d'information, pour Diangounté-Camara il s'agit principalement d'une insuffisance de ressources pour mettre les gens dans les conditions qu'ils souhaitaient pour cette formation. C'est au niveau de la commune centrale qu'on peut parler de négligence et de manque d'intérêt.

Quant aux trois autres communes, Lambidou, Bema et Gomitradougou c'est surtout l'information qui a fait défaut dans la mesure où elles n'ont même pas été représentées à la formation des formateurs sans que personne ne s'en inquiète.

La formation en décentralisation a été exécutée dans les communes de Fatao, Lakamané, Sansankidé, Guédébiné, Fassoudébé, Diangirdé, Dioumara-Koussata et Grouméra bien que Grouméra n'ayant pas fait la formation intensive en alphabétisation.

MadigaSacko et Diéoura n'ont pas pu faire cette phase à cause de l'hivernage.

L'impact de cette formation en décentralisation dépendait de la réussite de la formation intensive en alphabétisation de base. Les auditeurs étaient les mêmes. Comme ils ne savaient pas lire et écrire correctement, ils n'ont fait qu'écouter sans être en mesure d'exploiter les documents post alphabétisation qu'on leur donnait en décentralisation. Cependant la formation a permis quand même aux participants de la société civile de savoir que « la commune n'est pas l'affaire des conseillers communaux seulement »

Aussi dans les communes où les conseillers ont bien participé à la formation, ils ont pu acquérir certaines notions surtout par rapport au second module (les attributions du maire et des conseillers communaux).

4.3.3. L'apprentissage du calcul

Le calcul était un élément très important dans cette formation en alphabétisation de base. Il devait permettre aux participants de savoir compter, lire et écrire des chiffres en langues nationales, convertir le Franc CFA en monnaie locale, maîtriser les quatre opérations de calcul : l'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

Cependant à l'issue du processus, on constate des insuffisances notoires dans la mise en œuvre de cette composante. Par conséquent, l'aptitude des apprenants est insuffisante par rapport à cela.

L'apprentissage de la numération, l'écriture et la lecture des chiffres a été suffisamment exécuté dans les centres.

Concernant les quatre opérations, les centres de Fatao, sansankidé, Madiga Sacko et Guédébiné se sont limités à 2 chiffres dans l'addition, la soustraction et la multiplication. La division n'a pas dépassé un chiffre. C'est à Dioumara Koussata, Dianguirde et Fassoudébé que la division a atteint les deux chiffres. A Lakamané et Diéoura, la division n'a même pas été abordée.

Quant à la conversion du Franc CFA à la monnaie locale, l'accent n'a pas été mis sur cet aspect dans les centres.

Le facteur qui explique cette situation est le non respect des 8 heures par jour pour la session intensive. Si bien que même les points abordés n'ont pas été approfondis.

4.3.4. Femmes conseillères et Bureaux municipaux avec plus d'analphabètes :

Il était prévu d'accorder une attention particulière aux femmes conseillères. Dans le cercle de Diéma elles sont au nombre de 8 : une à Madiga Sacko, une à Grouméra, une à Gomitradoukou, deux à Diéma et trois à Béma. Parmi ces communes c'est à Madiga Sacko seulement que le programme de formation intensive en alphabétisation de base a été exécuté et aucun conseiller n'a participé encore moins la seule femme. Aucune autre démarche particulière n'a été entreprise ni par AFLN ni par les bureaux communaux pour que ces femmes puissent bénéficier de la formation.

De même les bureaux communaux n'ont eu aucune attention particulière de la structure de mise en œuvre. Personne ne s'est rendue dans les communes avant la formation pour sensibiliser les gens et les encourager dans l'organisation de la formation et la participation des conseillers. Si ce ne sont pas des lettres d'informations envoyées dans les communes, ce sont souvent des communications par téléphone pour donner des informations ou bien les maires ou leurs représentants lors des réunions à Diéma ont reçu l'information souvent trop tard. Si bien que certains se sont investis pour la mise en œuvre tandis que d'autres ne se sont pas trop décarcassés.

4.3.5. Niveau d'alphabétisation du conseil et engagement dans le programme :

Le pourcentage d'analphabétisme des conseils communaux du cercle de Diéma se situait entre 8,69, pour la commune centrale, et 63,63, pour les communes de Fatao et Dianguirde. Diéma qui détient le taux d'analphabétisme le plus faible n'a pas exécuté le programme. En revanche, le programme a été exécuté à Fatao et Dianguirde qui détiennent le taux le plus élevé. Cependant à Fatao le taux de participation des conseillers n'a été que de 9% contre 55% à Dianguirde. Cela montre que le niveau d'alphabétisation du conseil ne détermine pas forcément son engagement dans le programme. Dans les communes de Lakamané, Fassoudébé et Dioumara Koussata où le taux de participation a été de 82%, celui d'analphabétisme était respectivement 36,36, 27,27 et 18,18%. La commune qui les suit directement (Diéoura) en matière de participation (64%) enregistrait l'un des taux les plus élevés d'analphabétisme des conseils communaux du cercle (54,54%).

4.4. Activités

L'exécution du programme devait se faire dans un mécanisme de partenariat entre CORENS, les communes et l'ONG AFLN. Chaque partenaire, en fonction de ses compétences, devait s'occuper de

l'organisation technique, la mise à disposition des ressources financières, matérielles et humaines.

◆ **L'organisation technique**

Cette partie a été faite par l'ONG AFLN. Selon son rapport technique, cela s'est déroulé à quatre niveaux :

-La mise à niveau des agents alphabétiseurs pour la formation intensive en alphabétisation : Il s'agissait de recycler en quelque sorte les animateurs qui devaient exécuter la formation intensive de 45 jours dans les communes. Cette mise à niveau s'est déroulée du 10 au 15 décembre 2005. Cette phase a été assurée par les techniciens de AFLN avec le concours d'autres personnes selon leurs compétences comme cela fut le cas de M. Mariko TRAORE, 3^{ème} Adjoint au Maire de Dioumara-Koussata, qui a facilité la formation des formateurs en bamanan. C'est la méthode syllabique qui était employée pour la lecture et l'écriture.

-La formation des relais en décentralisation : Comme le programme était exécuté en deux phases, l'alphabétisation intensive et la décentralisation, la formation des formateurs devait aussi tenir compte de cet aspect. A cet effet, sur demande du Président de AFLN, le Secrétaire Général de la Commune de Diéma a fait une proposition de contenu par rapport aux modules retenus pour la formation en décentralisation (enjeux de la décentralisation, attributions du maire et des conseillers communaux, techniques d'élaboration d'un PDL et du budget). Ses propositions ont été approuvées par AFLN et il s'est vu confier l'encadrement des relais. Cette phase s'est déroulée du 17 au 30 décembre 2005 à Diéma tout comme la première phase.

-L'animation des sessions intensives : Cette phase devait se dérouler en janvier et février 2006. Cependant, les instructions données aux formateurs n'ont pas été appliquées comme il fallait dans toutes les communes puisque à ce niveau AFLN n'avait plus une emprise directe sur les choses. La formation devait se faire par les formateurs sous la direction des Maires. Mais AFLN devait suivre l'exécution dans les communes pour l'atteinte des objectifs du programme. Elle s'est déroulée dans 9 communes sur les 15 que compose le cercle. Six (6) communes n'ont pas fait cette formation intensive et non 5 comme cela avait été dit dans les rapports de AFLN. Il s'agit des communes de Lambidou, Diangounté-Camara, Diéma, Bema, Gomitradouguou et Groumera qui avaient toujours été considérée comme faisant partie de celle qui ont fait l'alphabétisation.

-La formation des néo-alphabètes en décentralisation : Il s'agissait de faire une sélection des auditeurs de la formation intensive en

alphabétisation et former les meilleurs en décentralisation. Ce principe n'a été respecté qu'à Fatao où 10 auditeurs ont été sélectionnés : 5 hommes et 5 femmes. Dans les autres communes qui ont exécuté cette phase, les auditeurs de la sessions de formation intensive en alphabétisation ont tous suivi la décentralisation. Le cas de Groumera était particulier. Ici la formation intensive en alphabétisation n'a pas été exécutée. Seul un ancien conseiller du mandat passé a participé à la formation en décentralisation avec les conseillers actuels.

◆ **La mise à disposition des ressources**

La responsabilité de CORENS était la mise à disposition des ressources financières la prestation de AFLN et les perdiems des agents alphabétiseurs et relais à tous les niveaux (formation des formateurs et mise en œuvre dans les communes). Le retard accusé dans le processus de décaissement a eu un impact négatif sur l'exécution du programme. Certaines communes ont attendu l'argent avant d'entamer la 2^{ème} phase. La formation des formateurs a été faite en décembre 2005. Juste après, les agents devaient entamer la mise en œuvre dans les communes pour achever le processus au plus tard en avril. Mais l'argent est rendu disponible le 24 avril et c'est le 25 que AFLN a informé les gens par téléphone pour qu'ils commencent les formations en décentralisation. C'est pour cela que cette phase s'est déroulée finalement en mai ou au-delà ou encore pas du tout. Ce retard du décaissement a amené trois problèmes.

D'abord le temps que les relais ont mis pour attendre le financement fait qu'ils perdent certaines notions vue la longue période qui a séparé la formation des formateurs et l'application des acquis dans les salles de formations au niveau des communes,

Ensuite le fait que les formations devaient se tenir finalement en mai (période de préparation des champs pour la nouvelle saison) a fait que beaucoup de communes n'ont pas dépassé 5 jours en décentralisation alors que la formation des formateurs a duré 14 jours (du 17 au 30 décembre 2005),

Enfin certaines communes ont préféré tout simplement surseoir à la formation compte tenu de l'hivernage.

Les communes étaient chargées de la mise à disposition du matériel nécessaire pour la formation (local, cahiers, bics, craie, etc.). Cela a été fait dans toutes les communes qui ont exécuté le programme sauf à Fassoudébé où les auditeurs ont cherché leurs cahiers et leurs bics pour la formation.

Les communes devaient fournir les formateurs également. Toutes celles qui ont été informées à temps ont fait cela même s'ils n'ont pas tous été à la hauteur.

La mobilisation des auditeurs était aussi de la responsabilité des communes. Il s'agissait des conseillers communaux, conseillers villageois et leaders d'association. Elles ont exécuté cette tâche également même si elle n'a pas été faite partout selon les objectifs du programme.

4.5. Stratégie

Il s'agissait en principe d'organiser une session intensive de 45 jours d'alphabétisation en langues nationales dans les communes à l'intention des élus communaux, les conseillers villageois et les leaders d'associations. Les néo-alphabètes, c'est à dire ceux qui sont nouvellement alphabétisés à l'issue de cette première phase devraient suivre une autre formation en décentralisation.

La formation intensive est un système qui nous vient du Burkina Faso. C'est un moyen d'arriver à une fin. La fin est très généralement la formation en gestion d'une infrastructure ou d'un projet par les bénéficiaires. Dans le cas précis de Diéma c'était la gestion décentralisée des communes.

Les agents alphabétiseurs ont été choisis par les **maires, soit par désignation directe, soit en concertation avec le conseil communal ou encore avec les représentants des communautés**. Ils ont suivi une mise à niveau de 5 jours à Diéma avant la mise en œuvre dans les communes.

S'agissant des relais en décentralisation ils étaient tous des alphabétiseurs mis à part ceux des communes de Diéoura et Sansankidé qui étaient les secrétaires généraux de leurs communes respectives. Ils ont été choisis dans les mêmes conditions que les agents alphabétiseurs parce que généralement ce sont les mêmes personnes qui ont exécuté les deux phases. Ils ont été formés pendant 14 jours à Diéma.

Pour clore le processus, les auditeurs ayant atteint les niveaux nécessaires en session intensive d'alphabétisation de base étaient admis à suivre la formation en décentralisation. Elle devait se faire durant 20 jours en raison de 5 jours par module dans chaque chef-lieu de commune.

V. Analyse de la mise en œuvre du programme alpha : Les points forts et les points faibles

Les points forts

- **L'expérience de la structure de mise en œuvre**

AFLN est une ONG spécialisée dans l'alphabétisation et l'accompagnement des collectivités territoriales. Elle est dirigée par un spécialiste en alphabétisation ayant travaillé à la DNAFLA avant son détachement près de l'ODIK et sa prise de disponibilité pour la création de l'ONG. Il évolue dans le domaine de l'alphabétisation depuis 1978.

L'ONG dispose également d'un vivier d'animateurs en langues nationales .

Elle avait exécuté un programme similaire dans le cercle de Nioro où elle a son siège.

En dehors de ses prestations avec les collectivités décentralisées, elle encadre d'autres entités en alphabétisation intensive et gestion administrative comme les groupements féminins du PASAOP ou 15 villages du cercle couverts par le ZAREZ.

Ces expériences devaient donc permettre à AFLN de conduire le programme avec succès.

- **La sélection des agents alphabétiseur**

En matière de formation en langues nationales, il existait déjà des potentialités dans les communes. Les projets d'alphabétisation avaient formé des animateurs dans les villages, surtout l'ODIK. C'est parmi ces gens que toutes les communes ont fait leur choix. C'était soit sur proposition directe du Maire, soit en concertation avec le conseil communal ou les représentants des communautés. C'était des gens qui avaient une certaine expérience dans l'animation de centres d'alphabétisation, seulement avec des niveaux différents.

- **La formation des relais en décentralisation**

La formation des relais en décentralisation s'est déroulée du 17 au 30 décembre 2005. Ces 14 jours étaient suffisants pour transmettre aux participants, des notions sur la décentralisation qui devaient être restituées ensuite dans les communes.

Le contenu des quatre modules a été proposé par un administrateur civil faisant office de secrétaire général dans une commune du cercle depuis près de 5 ans. Il était donc le mieux indiqué pour savoir ce qui serait utile pour les bénéficiaires.

- **La mise à disposition de fournitures**

Les communes ont fourni des efforts pour mettre à la disposition des formateurs et des formés le local de la formation, le tableau et la craie. Elles ont également fourni aux auditeurs des cahiers et des bics pour la réussite du programme. C'est à Fassoudébé que les auditeurs ont cherché pour eux-mêmes les cahiers et les bics sans que cela ne nuise à leur participation.

- **La mise à disposition de per diem par certaines communes**

Dans le souci de motiver les participants, certaines communes leur ont accordé des perdiems à la limite de ce que le budget communal pouvait supporter. Certains ont préféré diriger ces actions d'encouragement vers les formateurs pour que ceux-ci ne se lassent pas. Ces intéressements ont permis à ces communes de maintenir le fonctionnement de leurs centres.

Les points faibles

- La sélection et l'expérience des relais en décentralisation

Pour la sélection des formateurs relais en décentralisation les alphabétiseurs ont juste été proposés à ce niveau. Il ne suffit pas de savoir lire et écrire ou même de pouvoir former des gens en alphabétisation de base pour être à même de transmettre des connaissances en décentralisation sans en avoir l'expérience. Seules les communes de Sansankidé et Diéoura ont fait exception à cela. Pour ces deux communes les Secrétaires Généraux ont été utilisés comme formateurs relais en décentralisation. Les autres n'avaient aucune expérience en matière de décentralisation à part celui de Dioumara-Koussata qui a la main dans les affaires en tant que 3^{ème} Adjoint au Maire et chargé de l'état civil. Ils n'avaient donc pas de base solide en décentralisation pour bien entretenir les participants sur les différents thèmes. Aussi, pour une exploitation judicieuse du contenu des documents, il fallait aller à d'autres compétences, à d'autres cadres. Parce qu'il faut maîtriser d'abord les documents pour en exposer le contenu à d'autres.

L'utilisation des Secrétaires Généraux comme formateur relais était une bonne chose compte tenu de leur expérience en décentralisation. Cependant, en dehors des problèmes linguistiques, la disponibilité aussi fait souvent défaut dans la mesure où le fonctionnement de la mairie repose sur le secrétaire général. Dans l'une des communes où ils ont été utilisés la session en décentralisation ne pouvait se faire qu'en juillet parce que le formateur était en mission à Bamako. Et en juillet l'hivernage battait déjà son plein si bien que la formation ne pouvait se faire correctement.

- Le recyclage des alphabétiseurs

Le recyclage des alphabétiseurs a duré 6 jours. Il s'est déroulé du 10 au 15 décembre 2005 à Diéma. Durant ces 6 jours, les participants devaient être recyclés dans les règles de la lecture, de l'écriture, des quatre opérations de calcul, en pédagogie de l'adulte (andragogie).

Bien qu'étant d'anciens animateurs de centres d'alphabétisation, certains agents avaient fait des années sans animer dans un centre.

Ils avaient donc commencé à perdre des notions. Une longue période était nécessaire pour les remettre à niveau.

- **La participation des conseillers**

Le tableau suivant donne la situation

Tableau 6 :La participation des conseillers à la formation

Communes	Nombre conseillers	Conseillers participants	%
Lambidou	11	0	0
Fatao	11	1	9
MadigaSacko	11	0	0
Diangounté-Camara	17	0	0
Sansankidé	11	3	27
Lakamané	11	9	82
Diéoura	11	7	64
Groumera	11	0	0
Diéma	23	0	0
Guédébiné	11	5	45
Fassoudébé	11	9	82
Bema	23	0	0
Dianguirdé	11	6	55
Dioumara-Koussata	11	9	82
Gomitradougou	11	0	0
TOTAL	195	49	25

En terme de participation, sur les 195 conseillers communaux du cercle aux quels le programme était principalement destiné, 49 seulement ont réellement participé, soit 25%, sans oublier que sur ces 49 conseillers, 6 étaient des formateurs.

Ce dernier aspect pose souvent des problèmes d'assiduité des conseillers à la formation (l'utilisation des conseillers comme formateur). Certains conseillers pensent que leurs pairs n'ont rien à leur apprendre. C'est d'ailleurs la raison principale du désistement de l'un d'entre eux après avoir suivi la formation des formateurs.

Cette faiblesse du taux de participation émane d'autres facteurs contraignants qui sont détaillés dans les points qui vont suivre (la période d'exécution du programme, la sensibilisation pré campagne dans les communes et l'utilisation des formateurs dans leurs propres communes).

- **L'utilisation des formateurs dans leurs propres communes**

Dans la formation intensive il est très rare de voir un alphabétiseurs travailler dans sa propre communauté. Les organisations qui la pratiquent en général possèdent leur propre vivier de formateurs qu'elles utilisent.

L'utilisation d'un formateur dans sa propre communauté engendre le plus souvent des comportement irrespectueux à son égard par certains auditeurs. Dans le cas précis de ce programme, certains pensaient par exemple que le formateur n'avait rien à leur apprendre pour avoir suivi la formation avant lui ou être son promotionnaire. **Les gens n'apprécient que ce qui vient d'ailleurs.**

Le formateur peut aussi avoir des différends avec certains membres de la communauté qui se garderaient de participer à la formation à cause de cela. Le choix d'un formateur qui ne **s'entend pas avec les gens** ne se corrige que s'il est envoyé dans une autre communauté.

- **La période d'exécution du programme**

Le recyclage des alphabétiseurs et la formation des relais en décentralisation se sont déroulés en décembre sans problème majeur. C'est au niveau de la mise en œuvre dans les communes que les bénéficiaires ont eu du mal à abandonner leurs champs pour suivre régulièrement la formation. La formation intensive devait commencer en janvier alors que janvier et février sont des moments où s'effectuent les dernières activités de l'hivernage (récoltes, battage, etc.).

A cause de la non-disponibilité de l'argent et de certains formateurs, les sessions en décentralisation ont été exécutées en mai juin voire juillet pendant que les travaux de la nouvelle saison des pluies avaient commencé.

- **La sensibilisation pré campagne et l'information dans les communes**

La sensibilisation est une pratique très importante pour avoir l'adhésion d'un maximum de personne à une idée ou à un programme. Pour cela, il était nécessaire qu'une mission sillonne les 15 communes du cercle. La mission devait sensibiliser les conseillers sur les avantages des différentes phases de la formation et faire le lien entre les deux. Elle devait ensuite donner des explications suffisantes par rapport au déroulement avec le calendrier d'exécution à l'appui.

Cet élément a tout simplement été omis par les organisateurs. Ce qui fait que certaines communes se sont retrouvées sans information, d'autres l'ont mal interprétée. Des conseillers ont tout simplement jugé la formation moins importante pour eux.

- **Le respect des normes de la session intensive**

Dans la formation intensive en alphabétisation, il s'agit de faire 45 jours d'affiler d'activités en raison de 8 heures par jour. Aucune commune n'a respecté ce principe. Pour beaucoup de centres les cours se faisaient soit dans la matinée, soit dans l'après midi ou encore le soir. Les rares centres qui faisaient journée continue ne dépassaient pas 6 heures de travail.

Aussi dans la philosophie de la formation intensive il faut prévoir des séances de recyclage pour que les apprenants ne retombent pas dans l'analphabétisme. La formation initiale n'est qu'un embryon qui doit être consolidée.

- **Le suivi**

Une première mission de suivi composé du Président de AFLN et de celui de l'AMM (Association des Municipalités du Mali) du cercle de Diéma qui est un vétéran dans l'alphabétisation, s'est rendu dans quelques communes. Les communes de Dianguirdé, Dioumara-Koussata, Gomitradouguou et Groumera n'ont pas été touchés. A l'époque l'exécution du programme n'avait même pas démarré dans certaines communes qui ont bien fini par le faire.

Le deuxième passage a coïncidé avec les évaluations, autant dire qu'il n'y a presque pas eu de suivi. Les activités avaient à peine démarré lors du premier suivi et avaient pris fin lors du second passage de l'équipe de suivi. Cette situation est due à l'insuffisance des ressources au niveau de la structure de mise en œuvre émanant de la lenteur dans le décaissement.

Les résultats collectés à distance ont donc été présentés avec des erreurs. D'où le souhait « qu'il y ait des superviseurs pour que les objectifs du programme soient atteints. Ce que j'ai compris au Mali, (continue t-il) c'est que les gens, au lieu de se déplacer, collectent les informations autrement. Ils mettent des choses sur papier qui sont loin de la réalité, juste pour dire que le travail a été fait. Cela n'est pas intéressant. C'est intéressant pour les exécutants qui gagnent quelque chose mais pas pour la population. »

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A la lumière de ces analyses, on se rend compte que la structure chargée de la mise en œuvre du programme avait la compétence et l'expérience nécessaire pour le travail. L'existence d'ancien animateurs des projets d'alphabétisation dans les communes a facilité le choix des agents alphabétiseurs. En plus de cela la formation des relais en décentralisation s'est bien déroulée en terme de temps d'apprentissage. Aussi pour rendre efficace la mise en œuvre dans les communes, celles ci ont fourni le matériel nécessaire (local, tableau, craie). Elles ont même fourni des bics et des cahiers

aux participants (excepté une commune). Certaines sont allées encore plus loin en mettant à la disposition des gens des perdièmes à la limite de leurs moyens.

Cependant, des insuffisances ont été enregistrées à certains endroits. La sensibilisation a fait défaut dans les communes avant le démarrage de la campagne. Il y a eu également des problèmes au niveau de l'information. Certains n'ont pas eu l'information et d'autres ont été mal informés. Au niveau de la décentralisation les relais sélectionnés n'avaient pas assez d'expérience pour assurer la formation. Quant à la formation intensive en alphabétisation de base, le temps de recyclage des alphabétiseurs n'était pas suffisant. En plus de cela, l'utilisation des formateurs dans leurs propres communes a suscité d'autres problèmes compte tenu des considérations sociales et professionnelles. Les travaux champêtres ont amené l'abandon et le court-circuitage des formations. Pour couronner le tout, les conseillers communaux aux quels le programme était principalement destiné n'ont participé que de façon insignifiante. Les normes de la sessions intensive n'ont pas été respectées. Le dispositif de suivi qui devait corriger ces aspect n'a pas bien fonctionné non plus.

C'est fort de ces constats qu'il nous parait important pour surmonter ces insuffisances de :

1. Mener une campagne de sensibilisation systématique dans les communes pour avoir l'adhésion massive des conseillers au programme,
2. Revoir la sélection des relais pour trouver des gens plus compétents,
3. Prendre un temps suffisant pour le recyclage des alphabétiseurs,
4. Permettre l'implication de la structure de mise en œuvre dans la sélection et le déploiement des alphabétiseurs,
5. Négocier le calendrier d'exécution du programme avec les bénéficiaires,
6. Motiver les conseillers pour qu'ils participent activement au programme,
7. Respecter les normes de la session intensive pour que la formation ait un grand impact,
8. Créer les conditions pour un suivi efficace des activités.

APPENDICES

Appendice 1 : Liste des personnes interrogées

N°	Prénoms et Noms	Fonctions
COMMUNE RURALE DE LAMBIDOU		
1	Tata NIAKATE	2 ^{ème} Adjoint au Maire
2	Drissa COULIBALY	Secrétaire Général
3	Batama SISSAKO	Société civile
4	Molla SISSAKO	Société civile
5	Yokolé SISSAKO	Société civile
6	Checkna DIARRA	Conseiller communal
7	Fily SISSAKO	Conseiller communal
8	Mady NIAKATE	3 ^{ème} Adjoint au Maire
9	Molla NIAKATE	Conseiller communal
10	Massila NIAKATE	Conseiller communal
11	Filber SYLLA	Directeur d'école
COMMUNE URBAINE DE FATAO		
12	Bouyagui TRAORE	Maire
13	Mamourou DIARRA	Secrétaire Général
14	Hatouma SYLLA	Société civile
15	Youma GARY	Société civile
16	Niagamo CAMARA	Formateur
17	Madioura NIAKATE	Formateur
18	Sekouba FOFANA	Directeur d'école
19	Tiéoura DIAGOURAGA	3 ^{ème} Adjoint au Maire
20	Mamadou DABO	1 ^{er} Adjoint au Maire
21	Yary GARY	Conseiller communal
22	Mady Gary	Conseiller communal
23	Bemba DIAGOURAGA	Conseiller communal
24	Makan COULIBALY	Conseiller communal
25	Madoua CAMARA	Conseiller communal
COMMUNE RURALE DE MADIGA SACKO		
26	Madoudou SACKO	Maire
27	Théodore DIAWARA	Secrétaire Général
28	Souleymane DIOMBANA	Formateur
29	Baba DIARRA	1 ^{er} Adjoint au Maire
30	Adama SAMAKE	2 ^{ème} Adjoint au Maire
31	Mme Samaké Aminata SAMAKE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
32	Lassanan DIARRA	Société civile
33	Babou SACKO	Société civile
34	Mahamadou KANTE	Conseiller communal

35	Almamy SACKO	Notable à Madiga
36	Hambé DIAGOURAGA	Chef de village de Sourankédou
COMMUNE RURALE DE DIANGOUTE-CAMARA		
37	Bouyagui SISSOKO	Maire
38	Mamadou KONATE	Secrétaire Général
39	Sema TRAORE	2 ^{ème} Adjoint au Maire
40	Kasse SISSOKO	Conseiller communal
41	MadyOualy CISSE	Formateur
42	Seydou Bamba	Sous Préfet
43	Modibo COULIBALY	Conseiller communal
44	Djoulé TRAORE	Conseiller communal
45	Boula SACKO	Conseiller communal
46	Abdoulaye HAÏDARA	Conseiller communal
47	Alou COULIBALY	Conseiller communal
48	Bala SISSOKO	Conseiller communal
49	Badji COULIBALY	Conseiller communal
50	Banfo COULIBALY	Conseiller communal
51	Mamadou TRAORE	Conseiller communal
COMMUNE RURALE DE SANSANKIDE		
52	Mamadou TRAORE	Maire
53	Marykany DIALLO	1 ^{er} Adjoint au Maire
54	Moussa KONATE	Conseiller communal
55	Makan KEÏTA	Conseiller communal
56	Hamady DIALLO	Conseiller communal
57	Moussa KONATE	Formateur
58	Demba DIALLO	Conseiller communal
59	Moussa DIARRA	2 ^{ème} Adjoint au Maire
60	Sadio DIAKITE	Conseiller communal
61	Makamba KONATE	3 ^{ème} Adjint au Maire
62	Sega DIARRA	Société civile
COMMUNE RURALE DE LAKAMANE		
63	Mamadou COULIBALY	Maire
64	Mamadou SOW	1 ^{er} Adjoint au Maire
65	Makan DEMBELE	Formateur
66	Moussa DIABY	Formateur
67	Makan DOUGOURE	3 ^{ème} Adjoint au Maire
68	Amara DIALLO	Conseiller communal
69	Sidi DEMBELE	Conseiller communal
70	Abdoulaye DICKO	Sous Préfet
71	Bira DIALLO	Conseiller communal
COMMUNE RURALE DE DIEOURA		
72	Douga KONATE	Maire
73	Aboubacar BOUGOUDOGO	Secrétaire Général, Formateur
74	Boubou KEBE	Conseiller communal, Formateur
75	Mamadou WAGUE	Conseiller communal, Formateur

76	Mamadou DIABY	Conseiller communal
77	MadyBoukary NIAKATE	Conseiller communal
78	Fodé WAGUE	Société civile
79	Silima KONATE	1 ^{er} Adjoint au Maire, Formateur désistant
80	Moussa FOFANA	Conseiller communal, Formateur
81	Mamadou FOFANA	Conseiller communal
82	Amara FOFANA	Chef de village de Niankan
COMMUNE RURALE DE GROUMERA		
83	Fatoumata MAÏGA	Maire
84	Checkna DIAGOURAGA	Secrétaire Général
85	Hassimy DIAWARA	2 ^{ème} Adjoint au Maire
86	Mahamadou DIAWARA	Conseiller communal
87	Checkna KOME	Conseiller communal
88	Poulo DIAWARA	1 ^{er} Adjoint au Maire
89	Dembou DIAWARA	Conseiller communal
90	Abou DIAWARA	3 ^{ème} Adjoint au Maire
91	Ibrahim COULIBALY	Formateur
92	Mahamadou (Groumera) DIAWARA	Conseiller communal
COMMUNE RURALE DE DIEMA		
93	Makan SISSOKO	Maire
94	Issa Yassa TRAORE	Secrétaire Général
95	Makan KOMA	Conseiller communal
96	Tama DIARRA	Conseiller communal
97	Mamadou TOURE	Conseiller communal
98	Abdoulaye SISSAKO	Conseiller communal
99	Mme Diallo Fatoumata TAMBOURA	3 ^{ème} Adjointe au Maire
100	Mariame DIARRA	Conseillère communale
101	Assa KONTE	Formatrice
102	Seydou OUEDRAGO	Conseiller Pédagogique au CAP
103	Fodiè TRAORE	Président Conseil de Cercle
COMMUNE RURALE DE GUEDEBINE		
104	Gagny YARA	Maire
105	Salif TRAORE	Secrétaire Général
106	Oumarou MAÏGA	Conseiller communal
107	Souleymane NIANGADOU	Conseiller communal
108	Checkna NIANGADOU	1 ^{er} Adjoint au Maire
109	Alpha GAMBY	Conseiller communal
110	Kalilou CISSE	Formateur
COMMUNE RURALE DE FASSOUDEBE		
111	Ibrahim KAH	2 ^{ème} Adjoint au Maire
112	Oumar FOFANA	Secrétaire Général
113	Yoro DIALLO	3 ^{ème} Adjoint au Maire
114	Youssef DIOP	Conseiller communal

115	Abdoulaye KAH	Formateur
COMMUNE RURALE DE BEMA		
116	Diouboudou DIAWARA	Maire
117	Mamadou DIAKITE	Secrétaire Général
118	Dembal SALL	Conseiller communal
119	Mamadou BADIAGA	Conseiller communal
COMMUNE RURALE DE DIANGUIRDE		
120	Soungalo TRAORE	1 ^{er} Adjoint au Maire
121	Severain DEMBELE	Secrétaire Général
122	Soungalo COULIBALY	Formateur
123	Baba TRAORE	3 ^{ème} Adjoint au Maire
124	Mariko TRAORE	Conseiller communal
125	Modibo TRAORE	Société civile
COMMUNE RURALE DE DIOUMARA-KOUSSATA		
126	Batou CISSOKO	Maire
127	Faran DOUMBIA	Régisseur
128	Mariko TRAORE	3 ^{ème} Adjoint au Maire
129	Diarrah SAMOURA	1 ^{er} Adjoint au Maire
130	Mamadou DIARRA	Mpiè Sous Préfet
COMMUNE RURALE DE GOMITRADOUGOU		
131	Monzon TRAORE	Maire
332	Galadiè COULIBALY	1 ^{er} Adjoint au Maire
333	Tiéoura COULIBALY	2 ^{ème} Adjoint au Maire
NIORO DU SAHEL		
334	Mamadou MAGUIRAGA	Président ONG AFLN

Appendice 2 :

Questionnaire

Ce questionnaire s'adresse aux maires et conseillers communaux ayant subi ou non la session d'alphabétisation. Il comporte trois parties. La première partie permet juste de faire une petite identification ; la deuxième prend la commune dans son ensemble et la dernière se focalise sur l'interviewé. Les données quantitatives qu'il nous permet de recueillir compléteront les informations qualitatives collectées par d'autres outils pour une analyse générale.

SECTION 1 : Identification :

Cette section va de la première à la quatrième question. Le code doit être inscrit dans la case correspondante.

1 : Nom de la commune	
2 : Date de l'entretien	
3 : Prénom et Nom et fonction de l'enquêté	
4 : Numéro de l'enquêté :	

SECTION 2. Généralité

5. Quel est le pourcentage de ces ethnies dans votre commune ?

1. Bamanan
2. Sarakolé
3. Peul
4. Diawando
5. Kasonké
6. Kagoro
7. Maures
8. Autres

6. Quelles sont les langues parlées dans votre commune ? (cochez toutes les réponses obtenues)

1. Bamanankan------
2. Soninké --------
3. Poular--------
4. Kasonké --------
5. Kagoro-------
6. Maure-------
7. Autres (à préciser)

7. Quelle est la plus parlée dans les concessions ? (Faites un classement décroissant en notant 1,2,3, ...et ajoutez le pourcentage de la population)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Bamanankan---- <input type="checkbox"/> -- | Pourcentage des conseillers : |
| 2. Soninké ----- <input type="checkbox"/> --- | Pourcentage des conseillers : |
| 3. Poular----- <input type="checkbox"/> --- | Pourcentage des conseillers : |
| 4. Kasonké ----- <input type="checkbox"/> --- | Pourcentage des conseillers : |
| 5. Kagoro----- <input type="checkbox"/> -- | Pourcentage des conseillers : |
| 6. Maure----- <input type="checkbox"/> -- | Pourcentage des conseillers : |
| 7. Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> | Pourcentage des conseillers : |

8. Lors d'une session du conseil communal, les gens utilisent généralement quelle langue dans l'expression et la prise de notes ?

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Bamanankan---- <input type="checkbox"/> -- | Pourcentage des conseillers : |
| 2. Soninké ----- <input type="checkbox"/> --- | Pourcentage des conseillers : |
| 3. Poular----- <input type="checkbox"/> --- | Pourcentage des conseillers : |
| 4. Kasonké ----- <input type="checkbox"/> --- | Pourcentage des conseillers : |
| 5. Kagoro----- <input type="checkbox"/> -- | Pourcentage des conseillers : |
| 6. Maure----- <input type="checkbox"/> -- | Pourcentage des conseillers : |
| 7. Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> .. | Pourcentage des conseillers : |

9. Avant la formation en alphabétisation, quel % d'analphabètes avait-il au sein du conseil communal ?
.....%

10. Et maintenant ce % fait combien ?
.....%

SECTION 3. Propre à l'interviewé

11. Quelles sont les langues que vous parlez personnellement ? (cochez toutes les réponses obtenues)

- 1. Bamanankan-----
- 2. Soninké -----
- 3. Poular-----
- 4. Kasonké -----
- 5. Kagoro-----
- 6. Maure-----
- 7. Autres (à préciser).....

12. Êtes-vous un des auditeurs du centre d'alphabétisation ?

- 1. Oui
- 2. Non

13. Si oui, quelle langue utilisiez-vous fréquemment avant la formation en alphabétisation ? (cochez une seule réponse)

- 1. Bamanankan------
- 2. Soninké --------
- 3. Poular--------
- 4. Kasonké --------
- 5. Kagoro------
- 6. Maure-----
- 7. Autres (à préciser)..........

14. Quelle langue utilisez-vous maintenant ? (cochez une seule réponse)

- 1. Bamanankan-----
- 2. Soninké --------
- 3. Poular--------
- 4. Kasonké ------
- 5. Kagoro------
- 6. Maure-----
- 7. Autres (à préciser)..........

Appendice 3 :

Guide d'entretien.

Ce guide est utilisé dans le but de recueillir des information portant sur le programme d'alphabétisation déroulé dans les communes rurales de Diéma :

A. COMMUNES OU L'ALPHABETISATION A ETE TENUE

Maire/SG + Conseillers

I. Description du déroulement du programme d'alphabétisation par commune.

- ❖ Comment le processus a été enclenché pour la mise en œuvre du programme d'alphabétisation ?
- ❖ Quelles sont les dispositions concrètes que le conseil municipal a prises ?
 - Informer les conseillers municipaux.
 - Mise à disposition des conditions matérielles.
 - Mise à disposition des perdiems ?
- ❖ Si l'alphabétisation devait se dérouler sans perdiems, qu'allait t-il se passer?
- ❖ Comment est ce que les agents alphabétiseurs ont été sélectionnés ?
- ❖ Au sein de votre conseil, combien d'analphabètes y avait il avant la formation en alphabétisation ?
- ❖ Après la formation, il y a combien d'analphabètes au sein de votre conseil communal ?
- ❖ Comment est ce que le nombre d'auditeurs inscrits a diminué avant la fin ?
- ❖ A-t-on refusé des élus au profit de membres de la société civile pour l'alphabétisation ?

- ❖ Y a-t-il eu des défections ou des exclusions après le démarrage de l'alphabétisation ?
- ❖ Il était prévu d'accorder une attention spécifique aux élues femmes, a-t-on respecté cela lors de la formation ?

II Le contenu du programme alpha

Alphabétiseurs + Auditeurs + Maire/SG

Quel était le contenu du programme alpha ?

Parlez nous maintenant de l'apprentissage du calcul. En quoi il a consisté ?

- écrire simplement des chiffres ?
- passer du franc CFA en Français au franc dans la langue local ?

Quelles sont les opérations effectuées ?

- Est-ce l'addition ?
- Est -ce la soustraction ?
- Est -ce la multiplication ?
- Est-ce la division ?

III Formation en décentralisation

Si la session n'a pas été tenue :

Maire/SG

- ❖ Pourquoi la session ne s'est pas tenue chez vous ?
- ❖ Quels sont vos sentiments pour la non tenue de la session ?

Si la session a été tenue :

(Profils et expériences des personnes-relais)

Maire/SG + Personnes relais

- ❖ Comment les auditeurs de la session de formation en décentralisation ont été sélectionnés ?

- ❖ Comment les personnes relais ont-elles été choisies pour la formation de ces gens?
- ❖ Quelles expériences antérieures ont –elles ?
- ❖ Quelles compétences ont elles ?
- ❖ Ont-elles été sollicitées par les élus après le cycle de formation ?
- ❖ Suivent-elles les réunions du conseil communal ?

IV Impact du programme.

Maire/SG + Observation participante + questions test en entretien avec un noyau.

Tenue des réunions du conseil communal.

- ❖ Qui dirige les réunions du conseil communal ?
- ❖ Comment se fait la distribution de parole ?
- ❖ Chaque membre du conseil prend t-il la parole librement?
- ❖ Qui dispose des documents du conseil ?
- ❖ Qui prend notes lors des réunions et dans quelle langue?

Impact de l'alphabétisation.

- ❖ L'alphabétisation a-t-elle modifié des pratiques ?
- ❖ Quelle attention le maire accorde à la question des langues locales ?
- ❖ Communique t-il en langue locale pour passer des informations aux élus locaux ou aux populations ?
- ❖ Utilise t-il des documents produits en langues locales comme documents de travail ?
- ❖ Les élus prennent-ils des notes lors des sessions de formation ?
- ❖ Y a-t-il des signes patents des effets de ces formations ?

B. COMMUNES OU L'ALPHABETISATION N'A PAS ETE TENUE

Maire + SG + Autres

- ❖ Pourquoi le programme d'alphabétisation n'a pas été fait chez vous ?
- ❖ Que pensez vous tout de même à une telle formation pour votre conseil municipal ?
- ❖ Quels sont vos sentiments pour la non tenue de la session ?

Février 2007

C. LA STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE (AFLN)

Directeurs / Collaborateurs

- ❖ Comment l'association a vu le jour ?
- ❖ Comment fonctionne t-elle ?
- ❖ Comment devient-on membre ?
- ❖ Parlez nous de vos différents partenaires. Qu'est ce qui vous lie à eux ?
- ❖ Comment avez vous procédé pour la conception et la mise en œuvre du programme d'alphabétisation ?
- ❖ Comment le programme a été accueilli par les élus ? (des exemple concrets)
- ❖ Qu'est ce qui a facilité le processus dans les communes qui ont été les premières à faire la session ? (exemples concrets)
- ❖ Et celles qui ont commencé en retard, c'était dû à quoi ?
- ❖ Certaines communes n'ont pas du tout tenu de session, pourquoi ?
- ❖ Comment est-on passé de (374) auditeurs inscrits au début à (215) « testés » ?
- ❖ Y a-t-il eu des défections après le démarrage de l'alphabétisation ? Pour quel motif ?
- ❖ Qu'est ce qui a fait qu'il y a eu plus de membres de la société civile que d'élus pour l'alphabétisation ?
- ❖ Quelle fut la place des élues femmes car il était prévu de leur accorder une attention spécifique, a-t-on respecté cela lors de la formation ?
- ❖ Il était également prévu d'accorder une attention spécifique aux bureaux municipaux qui ne disposait d'aucun élu alphabétisé, a-t-on respecté cela lors de la formation ? Comment ?
- ❖ Comment a-t-on sélectionné les agents alphabétiseurs ?
- ❖ Et les « 20 » personnes relais pour la formation en décentralisation ?

- ❖ Pouvez vous me parler des expériences antérieures de ces personnes ?
- ❖ Quelles compétences ont elles?
- ❖ Ont-elles été sollicitées par les élus après le cycle de formation ?
- ❖ Suivent-elles les réunions du conseil communal ?
- ❖ Comment est ce que les auditeurs en alphabétisation fonctionnelle en décentralisation ont été sélectionnés ?
- ❖ Pour terminer, parlez nous de vos sentiments personnels par rapport à la formation.